



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DU SAMEDI 17 JUIN 2023 A MAULE

Après qu'il ait été procédé à l'accueil des Délégués et à la vérification des pouvoirs, le Président Jean-Pierre MEURILLON adresse un mot de bienvenue aux Délégués et aux personnes participantes.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie vivement, toutes et tous, d'être présents à l'Assemblée Générale de votre District.

Avant que nous n'ouvrons nos travaux, je tiens tout particulièrement à adresser les remerciements du District des Yvelines :

- au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines, pour l'aide sans faille qu'il nous apporte tout au long de la saison.

Merci à Mme Rachel HERVET, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports, Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78) et à M. Luc MISEREY, qui fut, vous le savez, notre Conseiller Technique Départemental, et qui est, au sein du S.D.J.E.S. 78, mais plus pour longtemps car il sera bientôt retraité, le référent Football.

Le S.D.J.E.S. 78 est représenté ce matin par Mme Mona PANTEL, qui interviendra, tout à l'heure.

- au Conseil Départemental des Yvelines, pour l'aide importante qu'il nous apporte,
- à vous toutes et à vous tous, les représentant(e)s des clubs Yvelinois, et bien entendu, à M. Cyril DANDEVILLE, Président de l'U.S. MAULOISE, qui nous reçoit aujourd'hui, et à qui je passe dès maintenant la parole.

➤ **M. Cyril DANDEVILLE, Président de l'U.S. MAULOISE**

Merci M. le Président

Bonjour à toutes et à tous,

Merci d'être là. Je vais faire très court.

Nous sommes contents de vous recevoir à MAULE, c'était une belle occasion de vous montrer la belle salle que l'on a.

Je remercie tous les bénévoles du club, sans qui, comme vous tous, on ne pourrait pas exister et je remercie bien évidemment la Mairie, le Maire, M. Laurent RICHARD, M. LEPRETRE, 1^{er} Adjoint qui est ici aujourd'hui et qui représente M. le Maire.

Je remercie également M. Gérard RIVART, Président du F.C. MAREIL SUR MAULDRE, avec qui nous sommes en entente pour les catégories de jeunes notamment.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci.

Je tiens à exprimer à la Ville de MAULE, et à son Maire, M. Laurent RICHARD, les très vifs remerciements du District des Yvelines de Football d'avoir bien voulu nous accueillir ici, à MAULE, pour cette Assemblée Générale.

Je dis souvent, lorsque je rencontre des élus, que le District n'est rien sans les collectivités territoriales, et je le répète ici.

M. Laurent RICHARD, Maire de MAULE ne pouvant être présent ce matin, il est représenté par M. Olivier LEPRETRE, 1^{er} Adjoint au Maire de MAULE, qui nous fait l'honneur d'ouvrir nos travaux.

Je lui passe donc la parole.

➤ **M. Olivier LEPRETRE, 1^{er} Adjoint au Maire de MAULE**

Bonjour à toutes et à tous,

Je ne vais pas me présenter à nouveau, cela a déjà été fait 2 fois et j'espère que vous avez noté.

Je vois que vous êtes assez nombreux donc je suis content que les GPS aient bien fonctionné, parce qu'il m'a semblé que lorsqu'on vous a dit que l'Assemblée Générale se déroulerait à MAULE, quelques-uns se sont demandé où cela se situait.

En fait, cela nous va bien, le fait que MAULE ne soit pas hyper connue, par contre, les promoteurs nous ont bien identifiés et ont les yeux de Chimène pour notre commune.

MAULE est une petite ville que l'on espère dynamique, rurale, rurbaïne - on dit qu'on a presque la ville à la campagne - et qui est membre de l'intercommunalité de GALLY-MAULE qui va de SAINT-NOM LA BRETECHE à ANDELU.

MAULE compte 70 associations de toutes natures, ce qui est beaucoup pour une ville de 6 000 habitants.

Les plus subventionnées sont l'association de musique, et l'U.S. MAULOISE qui est 2^{ème} dans les subventions et nous sommes contents que ce ne soit pas pour jouer du pipeau.

Nous sommes donc très fiers de l'U.S. MAULOISE et de son implication dans la vie communale et intercommunale. L'entente MAREIL / MAULE fonctionne très bien et nous espérons que cette entente puisse s'étendre vers GALLY / MAULE, notamment à la commune de FEUCHEROLLES à moyen terme.

Je profite d'être devant vous pour vous livrer une phrase d'Albert CAMUS, qui était un passionné de Football, qui était goal et qui a dû arrêter à la suite de soucis de santé.

A LOURMARIN, dans sa propriété, comme bon nombre d'entre vous, il passait son temps sur les terrains de football à regarder les jeunes jouer. Il est même allé jusqu'à payer des maillots de football et à les sponsoriser.

Albert CAMUS disait : « Vraiment le peu de morale que je sais, je l'ai appris sur les terrains de football et les scènes de théâtre qui resteront mes vraies universités ».

Alors, puisque je suis ici en tant qu'élu devant vous, Présidentes et Présidents de clubs, je voudrais insister sur un point, qui nous préoccupe tous aujourd'hui, qui est le besoin de faire renaître une valeur qui s'appelle le respect, le respect des règles, le respect de son équipe, le respect de son adversaire, le respect des arbitres, le respect de l'institution, le respect des infrastructures.

On peut conjuguer le respect sous beaucoup de termes. Le football, qui attire tant de jeunes et de moins jeunes, doit apporter toutes ces valeurs.

La passion et le respect doivent aller de pair.

Vous êtes donc les chevilles ouvrières du Football et je voulais dire que nous comptons sur vous pour inculquer ces valeurs à tous les jeunes qui vous rejoignent et que vous encadrez.

Je vous souhaite une studieuse et constructive Assemblée Générale.

Bienvenue à MAULE.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous remercie M. le Maire-Adjoint.

Je vous indique que je remettrai tout à l'heure à M. Laurent RICHARD, Maire de MAULE, un cadeau souvenir de la tenue de notre Assemblée Générale à MAULE.

oooooooo

Avant que nous ne commençons, je rappelle à nouveau que le déroulement de nos débats fait, depuis toujours, l'objet d'un **enregistrement audio**, ce qui permet d'en établir plus facilement un compte-rendu fidèle.

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre Assemblée Générale, je voudrais que l'on ait, tous ensemble, une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale.

Ils sont cités dans le Rapport moral qui vous a été adressé.

Pour ceux qui nous ont quittés, et pour toutes celles et tous ceux qui nous touchent et vous touchent de près, je vous demande un instant de recueillement.

.....
Merci

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Comme vous le savez, c'est une Assemblée Générale Ordinaire qui va se tenir aujourd'hui.

Je rappelle :

➤ s'agissant du **quorum**, qu'il résulte de l'article 12.5.3 des Statuts du District, que :

« La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. »

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale 15 jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »

➤ s'agissant des **votes**, qu'il résulte de l'article 12.5.4 des Statuts que :

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

L'Assemblée étant composée de 152 clubs, porteurs de 1 942 voix, le quorum est le suivant :

51 clubs présents ou représentés

648 voix présentes ou représentées

Je suis en mesure de vous indiquer que :

- sur les 152 clubs qui composent l'Assemblée Générale :

. 49 clubs sont présents, soit 32,24 %,

. 78 clubs sont présents ou représentés, soit 51,32 %.

- sur les 1 942 voix qui composent l'Assemblée Générale, 1 204 sont présentes ou représentées, soit 61,99 %

Si l'une ou l'un d'entre vous souhaite vérifier cela, il lui suffit de se présenter à l'accueil.

En conséquence, il est constaté que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Il est probable que ces chiffres évolueront à la marge et je vous communiquerai les chiffres définitifs tout à l'heure.

oooooooo

Nous allons maintenant poursuivre avec l'Allocution du Président.

1 / ALLOCUTION DU PRESIDENT

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Délégué(e)s à votre Assemblée Générale,
Mesdames et Messieurs les Dirigeantes et les Dirigeants des clubs Yvelinois,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

L'objectif de mon allocution est de vous faire partager ce que le District a réalisé au cours de la saison qui s'achève et de vous faire part de ce qu'il est envisagé de faire lors de la saison prochaine, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024.

Mais auparavant, je souhaite vous parler de **5 sujets importants**.

- . **La violence et les incivilités**
- . **Les effectifs des licencié(e)s**
- . **La gouvernance de la Fédération Française de Football**
- . **La réforme de la formation des Educateurs**
- . **Le dispositif du Service Civique en faveur des clubs Yvelinois**

➤ La violence et les incivilités

C'est fatigant.

Trop de rencontres sont polluées par des faits de violence et des incivilités ou se déroulent dans une ambiance malsaine.

En février 2022, souvenez-vous, le District avait, par un communiqué, alerté les clubs sur le fait qu'il avait été constaté une dérive inquiétante quant à l'ambiance dans laquelle se déroulaient certaines rencontres et quant au comportement répréhensible de certains joueurs, éducateurs, dirigeants ou spectateurs, comportement qui semblait se banaliser.

Il avait même été constaté, ce qui est invraisemblable, lors de rencontres du football d'animation où l'enjeu est dérisoire, des comportements tout à fait inadmissibles de certains éducateurs ou dirigeants, et même de parents, qui devraient pourtant prendre conscience du fait que leurs enfants les regardent et ne comprennent pas que leurs parents puissent avoir un tel comportement.

Le District avait donc appelé solennellement à la raison et à la responsabilité, en indiquant que, s'il le fallait, la Commission de Discipline infligerait, sans faiblesse, des sanctions disciplinaires plus sévères.

La solution semblait toutefois plutôt être que les Présidents de clubs fassent preuve de pédagogie, mais également d'autorité, envers les membres de leur club, envers leurs supporters, envers leur public et envers les parents de leurs jeunes joueurs.

Rappelons que la Commission Départementale Promotion, Médiation, Education (C.D.P.M.E.) a pour mission d'intervenir sur l'ensemble des paramètres relatifs à la sécurité et au bon déroulement des rencontres, notamment par l'adaptation des installations (en collaboration avec la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives), la formation de Référénts « Prévention Sécurité » des clubs, la désignation de Délégués sur certains matches et la gestion des matches dits « sensibles ». Elle est donc là pour aider les clubs.

Malgré le communiqué précité, des incidents graves et des violences sur ou autour des terrains ont été à nouveau constatés et cela ne devait pas rester sans réponse.

Le District réprovoque et condamne toute forme de violence sur et hors des terrains.

Le Football est un jeu où chacun doit pouvoir prendre du plaisir et il est le vecteur de valeurs nobles qu'on ne peut laisser piétiner.

C'est une responsabilité collective et partagée.

Le Barème Disciplinaire Fédéral, annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F., énonce les sanctions disciplinaires encourues par toute personne assujettie au pouvoir disciplinaire de la Fédération reconnue coupable de l'une ou de plusieurs infractions qu'il définit.

Comme la possibilité en est réglementairement offerte, ce Barème a été aggravé, dès 2002, par décision du Comité de Direction du District.

Puisqu'il le fallait, le Comité de Direction du District a donc, le 30 juin 2022, comme je l'avais annoncé le 18 juin lors de l'Assemblée Générale, décidé d'aggraver encore ce Barème Disciplinaire, à compter de la saison 2022 / 2023, afin de se donner les moyens de lutter encore plus efficacement contre les dérives constatées

Ont été notamment aggravées les sanctions pour les comportements grossiers ou injurieux, les comportements intimidants ou menaçants, les comportements discriminatoires, les crachats, les actes de brutalité ou les coups, qu'ils occasionnent ou non une blessure, entraînant ou non une Incapacité Totale de Travail (I.T.T.), par les joueurs, les dirigeants, les éducateurs et les entraîneurs.

Il était clair que cela ne résoudrait pas tout et que d'autres perspectives pourraient, si nécessaire, être explorées puis exploitées.

Nous espérons tous que cela entraînerait une prise de conscience collective de la nécessité d'un changement radical de comportement.

Comme vous avez pu le constater en consultant le Rapport moral de la saison 2022 / 2023 (pages 57 et suivantes), notre Commission de Discipline a traité un total de 494 dossiers (contre 429 lors de la saison 2021 / 2022) dont 46 (contre 51 lors de la saison 2021 / 2022) ont suivi une procédure d'instruction, tout en sachant qu'un dossier peut concerner plusieurs personnes, et que ce sont 583 joueurs, éducateurs ou dirigeants qui ont été sanctionnés, contre 523 lors de la saison 2021 / 2022.

Les chiffres des 4 dernières saisons, en fonction de l'importance des sanctions et du rôle des personnes sanctionnées figurent en pages 57 et 58 du Rapport Moral.

On peut y constater que, par rapport à la saison 2021 / 2022, le nombre de sanctions lourdes (supérieures à 7 matches) a fortement augmenté (97 contre 78, soit + 24,36 %) et que les sanctions touchant les encadrant(e)s restent trop nombreuses (43).

Je répète qu'il appartient aux Présidents de clubs d'exiger de leurs Educateurs qu'ils aient un comportement qui soit en cohérence avec la mission qui leur est confiée.

Nous avons malheureusement connu, comme chaque saison, des incidents très graves, qui ont concerné des Arbitres du District, mais également des joueurs et des Dirigeants des clubs.

Les sanctions ont été, vous le savez, à la mesure de la gravité des faits répréhensibles et, comme je vous le disais tout à l'heure, il continuera d'en être ainsi.

Nous n'avons en effet pas besoin, dans notre Football, de gens qui se conduisent de cette façon.

Je répète donc ici, une fois de plus, que nos organes disciplinaires continueront, inlassablement, et sans faiblesse, à sanctionner les auteurs de faits de violence perpétrés lors de nos compétitions, dans des conditions proportionnelles à la gravité des faits répréhensibles, dès lors, bien entendu, que ces faits sont avérés et que leurs auteurs ont été identifiés.

Ils continueront également à sanctionner les faits répréhensibles commis à l'égard des Arbitres et des Officiels, avec l'application de l'aggravation du Barème des sanctions disciplinaires tel qu'il a été aggravé le 30 juin 2022 par le Comité de Direction, puis, le 7 janvier 2023, par l'Assemblée Fédérale, ce dont je vous parlerai tout à l'heure.

Je tenais à réaffirmer ici, auprès de vous, une fois de plus, notre entière détermination à ce sujet.

Indépendamment de l'aggravement du Barème Disciplinaire, la lutte contre la violence et les incivilités restera bien sûr une préoccupation majeure du District.

Je passe aux effectifs des licencié(e)s.

➤ **Les effectifs des licencié(e)s**

❖ **Le District** comptait, à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**, soit **2 012 de plus** qu'à la fin de la saison 2021 / 2022 (43 524), qui constituait notre nombre record de licencié(e)s.

La hausse globale atteint donc **4,62 %**.

Pour mémoire, le nombre de licencié(e)s a été le suivant depuis les 10 dernières saisons :

- saison 2021 / 2022, 43 524 licencié(e)s
- saison 2020 / 2021, 36 859 licencié(e)s
- saison 2019 / 2020, 40 095 licencié(e)s
- saison 2018 / 2019, 41 545 licencié(e)s
- saison 2017 / 2018, 39 817 licencié(e)s
- saison 2016 / 2017, 39 736 licencié(e)s
- saison 2015 / 2016, 38 643 licencié(e)s
- saison 2014 / 2015, 39 950 licencié(e)s
- saison 2013 / 2014, 36 203 licencié(e)s
- saison 2012 / 2013, 34 940 licencié(e)s

On constate donc que, voici 10 ans, le District des Yvelines ne comptait qu'environ 35 000 licencié(e)s, soit 10 600 licencié(e)s de moins qu'aujourd'hui, la progression globale étant ainsi de 30,33 %.

On notera que les pourcentages d'évolution du nombre de licencié(e)s par catégorie sont moins spectaculaires que la saison précédente, dès lors que l'augmentation globale était alors de 18,07 %, mais après une diminution de 6 659 licencié(e)s lors de la saison 2020 / 2021.

On relèvera qu'à la fin de la saison 2022 / 2023, toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, des U 19, des U 18, des U 7 et des U 6.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 17 (+ 113 licenciés, soit + 11,63 %), U 15 (+ 248 licenciés, soit + 16,44 %) et U 14 (+ 263 licenciés, soit + 13,20 %).

Le Football Féminin est à nouveau en très forte augmentation puisqu'on constate 3 481 licenciées contre 2 971 à la fin de la saison 2021 / 2022 (+ 510 licenciées, soit + 17,17 %).

Pour mémoire, le District comptait :

2 971 licenciées à la fin de la saison 2021 / 2022
2 365 à la fin de la saison 2020 / 2021
2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020
2 181 à la fin de la saison 2018 / 2019
1 968 à la fin de la saison 2017 / 2018
1 778 à la fin de la saison 2016 / 2017
1 609 à la fin de la saison 2015 / 2016
1 397 à la fin de la saison 2014 / 2015
972 à la fin de la saison 2013 / 2014
940 à la fin de la saison 2012 / 2013

Sur 10 ans, la progression globale est ainsi de 216,06 %.

Pour le Football d'Animation, le nombre de licencié(e)s est également en hausse : + 765 licenciés, soit + 3,93 %.

Le nombre des « encadrants » est globalement en hausse (+ 7,02 %) (5 047 contre 4 717 à la fin de la saison 2021 / 2022 dont + 5,99 % pour les Dirigeant(e)s et Volontaires et + 12,34 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Enfin, le nombre d'Arbitres est également en hausse : 363, contre 326 la saison précédente (+ 37 Arbitres soit + 11,34 %).

Nous ne pouvons bien entendu que nous réjouir de l'augmentation des effectifs de nos licencié(e)s.

J'avais toutefois, l'an dernier, appelé votre attention sur le fait que le pourcentage des encadrant(e)s (Educateurs.trices et Dirigeant(e)s) et le pourcentage des Arbitres, par rapport au nombre de pratiquant(e)s s'était un peu détérioré :

➤ Lors de la saison 2018 / 2019, dernière saison avant Covid :

4 516 encadrant(e)s / 36 392 pratiquant(e)s = 12,409 %

336 Arbitres / 36 392 pratiquant(e)s = 0,923 %

➤ Lors de la saison 2021 / 2022 :

4 717 encadrant(e)s / 38 291 pratiquant(e)s = 12,318 %

326 Arbitres / 38 291 pratiquant(e)s = 0,851 %

Pour la saison 2022 / 2023, du fait d'une évolution du nombre d'encadrants et d'Arbitres plus importante que celle des pratiquant(e)s, on peut constater que la situation s'est un peu améliorée :

5 047 encadrant(e)s / 39 882 pratiquant(e)s = 12,654 %

363 Arbitres / 39 882 pratiquant(e)s = 0,910 %

J'y reviendrai tout à l'heure pour ce qui est des Arbitres

❖ La Ligue, de son côté, comptait, à la fin de saison 2022 / 2023, 304 082 licencié(e)s, contre 290 015 à la fin de la saison 2020 / 2021.

La hausse (+ 14 067 licencié(e)s) est ainsi de 4,85 %.

Rappelons qu'elle comptait :

➤ à la fin de la saison 2021 / 2022, 290 015 licencié(e)s

➤ à la fin de la saison 2020 / 2021, 243 117 licencié(e)s

➤ à la fin de la saison 2019 / 2020, 271 923 licencié(e)s

➤ à la fin de la saison 2018 / 2019, 280 422 licencié(e)s

Je passe maintenant à la question de la gouvernance de la Fédération Française de Football

➤ **La gouvernance de la Fédération Française de Football**

Comme chacun le sait, M. Noël LE GRAËT, Président de la F.F.F., a été conduit à démissionner de ses fonctions, le 28 février, et c'est M. Philippe DIALLO, alors Vice-Président Délégué, qui a, par intérim, assuré les fonctions présidentielles jusqu'à l'Assemblée Fédérale qui s'est tenue le 10 juin.

De son côté, M. Jamel SANDJAK, Président de la Ligue de Paris-Ile de France, et qui était membre du Comité Exécutif (Comex) de la Fédération en a démissionné le 23 février.

Il a ultérieurement expliqué sa position, pour dire que « le Comex se devait d'assumer la crise de gouvernance » et que « dès lors que M. Noël LE GRAËT était remis en cause et avait démissionné, le Comex aurait dû remettre en jeu son mandat ». « Le candidat élu ayant été remis en cause et ayant démissionné, son projet était compromis et son équipe n'était plus légitime. »

Le 1^{er} avril, le Président de la Ligue avait organisé une réunion des clubs Franciliens concernant la réforme de la gouvernance des Fédérations sportives, lors de laquelle les clubs ont pu s'exprimer.

On notera que l'hypothèse un temps avancée, de la convocation d'une Assemblée Fédérale en vue de la révocation de l'ensemble du Comex ne s'est pas concrétisée.

Rappelons qu'elle ne pouvait intervenir que sur la demande du 1/4 des membres de l'Assemblée représentant au moins le 1/4 des voix.

La démission de M. Noël LE GRAËT est intervenue à la suite de l'audit initié par le Ministère chargé des Sports quant au pilotage de la Fédération et au respect des obligations qui s'y attachent, le rapport définitif de la mission de l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche ayant été remis le 15 février.

Ladite mission a notamment constaté que la F.F.F. devait faire évoluer une gouvernance au pouvoir très concentré, sans réel débat, ne favorisant pas l'expression politique des oppositions au sein de ses organes.

Si la F.F.F. avait transformé sa gouvernance en 2011 avec l'objectif de renforcer la démocratie en son sein, la mission a noté qu'une nouvelle étape était nécessaire au vu des obligations introduites par la Loi du 2 mars 2022 et des constats que le rapport détaillait.

Notamment, le Comex est identifié comme un lieu de constats et de consensus, les points à l'ordre du jour des réunions régulières concernant plus l'administration de la Fédération que ses orientations stratégiques, les projets, finalisés avant d'y être présentés, étant peu ou pas débattus.

Dans un communiqué, la F.F.F. avait tenu à saluer le bilan sportif et économique remarquable de Noël LE GRAËT. Depuis le 18 juin 2011, date de son élection, les sélections masculines et féminines ont remporté 11 titres et disputé 6 Finales de tournois internationaux, résultats s'expliquant notamment par une politique ambitieuse en matière de formation. La F.F.F. a soutenu et renforcé la préformation (26 pôles Espoirs) et la formation aux côtés des clubs professionnels. La formation française est aujourd'hui considérée comme l'une des meilleures du monde. Le développement de la pratique du Football féminin a également progressé de manière significative pour atteindre 206 000 licenciées (moins de 90 000 en 2011 / 2012).

Les résultats sur le plan économique ont par ailleurs permis de doubler les aides au football amateur pour atteindre, cette saison, un record historique de 104 M€. Ces résultats économiques ont aussi permis de développer et mettre en œuvre des engagements éducatifs et citoyens forts (Programme Éducatif Fédéral ...) dans les structures de formation et les clubs amateurs. La F.F.F. est une institution solide qui a su traverser la crise sanitaire et présente à ce jour 56 M€ de fonds propres.

Concernant l'audit, la F.F.F. a remarqué que ce rapport ne faisait état d'aucune défaillance systémique, ni d'aucun manquement à ses missions régaliennes. Elle a constaté néanmoins que ce rapport se basait moins sur des faits objectifs que des appréciations qui ont parfois conduit à un dénigrement disproportionné de l'instance.

La F.F.F. a aussi regretté le défaut de réelle procédure contradictoire et l'absence de prise en compte de ses nombreuses observations sur les sujets qui la concernent en matière de gouvernance et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, chiffres et exemples à l'appui.

Elle a donc tenu à réaffirmer son engagement fort contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de sa politique de protection des licencié(e)s, engagement qui était et reste prioritaire.

M. Philippe DIALLO, Président par intérim, a fait savoir, le 13 mars, que pour pourvoir à la vacance des 2 postes au sein du Comité Exécutif, il lui appartiendrait de proposer au vote de l'Assemblée Fédérale 2 nouveaux membres, avec la volonté, ainsi que de celle de l'ensemble du Comité Exécutif, d'accorder une place légitime aux Présidents de District qui œuvrent avec détermination pour le football, en leur réservant les 2 postes vacants.

Par ailleurs, la F.F.F. se devait également de poursuivre les travaux de réforme de sa gouvernance dans le cadre de la Loi du 2 mars 2022, visant à démocratiser le sport en France, travaux qui avaient été entrepris avant même le début de l'audit et elle s'engageait à en retenir toutes les recommandations utiles.

Rappelons que la Loi du 2 mars 2022 instaure, dès 2024, l'obligation pour les Fédérations de modifier la composition du corps électoral de leurs Assemblées Générales électorales pour que les Présidents de tous les clubs affiliés participent à l'élection du Président de la Fédération.

Pour réfléchir et travailler sur les conditions de la mise en œuvre, au sein de la F.F.F., de la Loi du 2 mars 2022 à compter du prochain mandat, le Comex avait mis en place :

- . un groupe de travail sur la participation des clubs à l'Assemblée Générale Elective,
- . un groupe de travail sur la représentation de certains acteurs et la parité au Comité Exécutif,
- . un groupe de travail Pilote, composé d'un membre du Comex, d'un membre du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, d'un représentant de la Ligue de Football Professionnel, d'un membre représentant les Présidents de Ligue et d'un membre représentant les Présidents de District.

L'objectif était de formuler des propositions lors de l'Assemblée Fédérale du 10 juin 2023.

Le 10 juin, l'Assemblée Fédérale a adopté les principes suivants quant à la gouvernance de la Fédération :

La participation directe des clubs lors de l'élection du Président de la F.F.F. et du Comex

Lors de l'Assemblée Fédérale appelée à élire le Président de la F.F.F. et le Comex, les voix sont réparties à hauteur de 2/3 pour le monde amateur et d'1/3 pour le monde professionnel, soit :

- 33,33 % aux clubs amateurs,
- 33,33 % aux représentants des instances,
- 33,33 % aux clubs professionnels.

Les voix des clubs amateurs et des représentants des instances sont déterminées selon un système de tranches tenant compte du nombre de licences, avec un rapport de 1 à 4.

. Voix des clubs

Le nombre de voix revenant à chaque club amateur est déterminé selon la règle suivante :

- 11 à 250 licences : 1 voix
- 251 à 500 licences : 2 voix
- 501 à 800 licences : 3 voix
- plus de 800 licences : 4 voix

Le total des voix de l'ensemble des clubs amateurs permet de déterminer le nombre de voix des clubs professionnels et des voix des représentants des instances.

La répartition actuelle des voix entre les clubs professionnels est conservée : 60 % pour les clubs de L 1 et 40 % pour les clubs de L 2 ainsi que les clubs professionnels de N 1.

. Voix des Ligues et des Districts

La part revenant aux représentants des instances (33,33 % du total) est répartie de la manière suivante :

- 35 % pour les Présidents de Ligue et les Présidents Délégués de Ligue,
- 65 % pour les Présidents de District.

Les voix des Présidents de Ligue et des Présidents Délégués de Ligue sont déterminées en fonction d'un coefficient qui varie selon le nombre de licences de chaque Ligue, de la manière suivante :

- Ligues ayant moins de 50 000 licences : coefficient 1
- Ligues ayant entre 50 001 et 150 000 licences : coefficient 2
- Ligues ayant entre 150 001 et 200 000 licences : coefficient 3
- Ligues ayant plus de 200 000 licences : coefficient 4

Les voix des Présidents de District sont déterminées en fonction d'un coefficient qui varie selon le nombre de licences de chaque District, de la manière suivante :

- Districts ayant moins de 10 000 licences : coefficient 1
- Districts ayant entre 10 001 et 20 000 licences : coefficient 2
- Districts ayant entre 20 001 et 35 000 licences : coefficient 3
- Districts ayant plus de 35 000 licences : coefficient 4

La représentation de certains acteurs au sein du Comex

➤ **Sportifs de haut niveau**

La loi du 2 mars 2022 prévoit que 2 représentants des sportifs de haut niveau (1 homme et 1 femme) sont désignés par une Commission des sportifs de haut niveau, dont les membres sont élus par leurs pairs.

Il sera donc institué au sein de la F.F.F. une Commission des sportifs de haut niveau, pilotée par la D.T.N., composée de 6 membres (3 hommes et 3 femmes), élus au plus tard 30 jours avant l'élection du Comex.

Les 2 représentants désignés par cette Commission pour siéger au Comex sont choisis parmi les 6 membres de ladite Commission.

Pour pouvoir élire la Commission mais aussi pour pouvoir être l'un des 2 représentants désignés par la Commission pour intégrer le Comex, il faut être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministère des Sports.

Les 6 membres de la Commission (et donc les 2 représentants désignés pour siéger au Comex) sont élus pour la durée du mandat du Comex.

➤ **Arbitre / Entraîneur**

La loi du 2 mars 2022 prévoit que les représentants des Arbitres et des Entraîneurs sont élus par leurs pairs.

Pour faire partie du corps électoral qui élira le représentant des Arbitres, il faut être titulaire d'une licence d'Arbitre depuis au moins 1 an.

Pour être élu en tant que représentant des Arbitres, il faut être titulaire d'une licence d'Arbitre Fédéral depuis au moins 5 ans, ou bien l'avoir été pendant au moins 5 ans.

Pour faire partie du corps électoral qui élira le représentant des Entraîneurs, il faut être titulaire au moins d'une licence d'Educateur Fédéral, depuis au moins 1 an.

Pour être élu en tant que représentant des Arbitres, il faut être titulaire d'une licence Technique Nationale et du D.E.S. depuis au moins 5 ans, ou l'avoir été pendant au moins 5 ans.

➤ **Médecin**

Le représentant des médecins appelé à siéger au Comex est élu par l'Assemblée Fédérale, sur proposition de la Commission Fédérale Médicale.

Pour être éligible, il faut, depuis au moins 5 ans ou pendant au moins 5 ans :

- être ou avoir été médecin du sport,
- être ou avoir été médecin au sein d'un club affilié à la F.F.F., évoluant en L 1, L 2, N 1, D 1 ou D 2 Féminine, et ce sous un statut de salarié ou lié au club par une convention,
- être ou avoir été élu en tant que médecin au sein du Comité de Direction d'une Ligue ou d'un District.

🚩 **Nombre de membres du Comex et parité**

La loi du 2 mars 2022 prévoit que les représentants des familles ne doivent pas représenter plus de 25 % des membres du Comex et impose que la composition du Comex respecte la parité, celle-ci s'appliquant sur l'ensemble des membres du Comex (membres issus de la liste élue + représentants des familles + membres de droit).

Au regard de ces 2 règles, le futur Comex sera composé des 28 membres suivants, ayant tous voix délibérative :

- 19 membres, dont le Président, issus de la liste élue,
- 7 représentants des familles : 2 sportifs de haut niveau (1 homme / 1 femme), 2 Arbitres (1 homme / 1 femme), 2 Entraîneurs (1 homme / 1 femme), 1 médecin,
- 2 membres de droit : le Président de la L.F.P. et le Président de la L.F.A..

Afin de permettre d'assurer la parité, il conviendra, lors de la constitution de la liste, d'identifier des candidats titulaires et des candidats réservistes, étant précisé que si cette liste est élue, tous les titulaires intègrent le Comex et en fonction du sexe des membres hors liste, il faut ensuite aller rechercher le nombre nécessaire d'hommes ou de femmes parmi les candidats réservistes, afin d'arriver à 28 membres (14 hommes / 14 femmes).

Ces différents principes ayant été validés par l'Assemblée Fédérale du 10 juin 2023, il sera proposé une modification des Statuts de la F.F.F. tenant compte desdits principes, modification qui sera soumise au vote lors de l'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2023.

Par ailleurs, le 10 juin, l'Assemblée Fédérale a :

- complété la composition du Comex après les 2 démissions précitées, en élisant en qualité de membres du Comex :
 - . M. Claude DELFORGE, Président du District du Val d'Oise, qui était le Président du Bureau du Collège des Présidents de District, avec 77,55 % des voix,
 - . M. Alexandre GOUGNARD, Président du District Gironde, avec 80,45 % des voix.
- a élu, en qualité de Président de la Fédération, M. Philippe DIALLO, avec 91,26 % des voix

M. Philippe DIALLO, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'issue du mandat, fin 2024, a indiqué que *18 mois, c'est court*, mais que *cette période était extraordinairement importante pour la Fédération*, désignant les premières échéances de ce mandat :

Des échéances sportives (Euro Espoirs 2023, Coupe du monde féminine 2023, éliminatoires Euro 2024, J.O. de Paris 2024, mais aussi des échéances touchant à la structuration de la Fédération (projet de développement de la L.F.P., convention avec le Stade de France, renouvellement du contrat équipementier à échéance 2026, droits d'image des joueurs de l'Équipe de France, plan de développement du football féminin).

S'agissant du Football amateur, il a indiqué qu' s'agira de mieux l'aider dès ces 18 prochains mois, en veillant à ce que les 100 millions d'euros d'aides ruissellent bien jusqu'à ces destinataires finaux que sont les clubs amateurs, en accentuant la question du projet-club à travers ses dimensions éducatives et le développement des nouvelles pratiques, et en créant des groupes de réflexion pour l'avenir des clubs nationaux.

➤ **La réforme de la formation des Educateurs**

Deux filières de formation seront désormais distinctes :

- la filière dite « Bénévole », regroupant l'ensemble des titres fédéraux qui permettent de développer et de perfectionner des compétences sans qu'il s'agisse d'en faire un métier,
- la filière dite « Professionnelle », regroupant les Titres à Finalité Professionnelle (en l'occurrence, le B.M.F., le B.E.F., le B.E.P.F., le B.E.F.F.) et qui a pour but de permettre de devenir Educateur ou Educatrice à titre professionnel.

Un webinaire de la Ligue a eu lieu le 23 mars afin d'informer au mieux les clubs sur les changements à venir, ainsi que sur la réforme dans son ensemble.

Néanmoins, le 23 mars, France Compétences, l'Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, a informé la Fédération Française de Football qu'elle avait décidé de ne pas renouveler les diplômes du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.) et du Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.), et ce à compter du 18 mai 2023.

Dans l'attente d'une nouvelle étude des dossiers redéposés par la Fédération auprès de France Compétences et d'un nouvel avis favorable, la possibilité d'organiser le B.M.F. et le B.E.F. demeurerait, mais à la condition que les tests d'entrée, le positionnement et une première journée de formation aient lieu au plus tard le 18 mai.

Le B.M.F. sera celui qui existe actuellement et non la nouvelle version telle qu'elle a été présentée lors du webinaire.

Par contre, les formations relevant de la filière dite « Bénévole » seront opérationnelles dès le début de la saison 2023 / 2024.

Afin d'apporter aux clubs toutes les informations et précisions nécessaires, des réunions ont été organisées dans les Districts, en présence des Cadres Techniques de la Ligue.

Pour le District des Yvelines, c'était le 16 mai dernier.

A noter enfin l'organisation par la Ligue, les 14 et 28 juin, en visio, de réunions avec les techniciens des Districts en vue de la réalisation du contenu pédagogique des « journées complémentaires » (modules de 8 h dispensés par les Districts, qui permettront, dès la saison prochaine, d'obtenir l'équivalence des nouveaux diplômes fédéraux.

➤ **Le dispositif du Service Civique en faveur des clubs Yvelinois**

Il y a lieu de rappeler que le District avait, au début de la saison 2022 / 2023, initié la mise en place du dispositif du Service Civique en faveur des clubs, consistant pour le District, en obtenant un agrément collectif, à permettre aux clubs qui le souhaitent de bénéficier de volontaires dits Services Civiques au sein de leur association.

A la suite de l'information qui avait été donnée aux clubs lors de la réunion Comité de Direction / Président(e)s de clubs du 17 septembre, puis par e mail, 20 clubs s'étaient déclarés candidats pour pouvoir disposer d'un Service Civique, dans le cadre de l'agrément collectif sollicité et obtenu par le District pour 25 postes.

Pour rappel, le dispositif a pour but de permettre de mener, dans les clubs, des actions d'intérêt général via des Services Civiques, sur les thèmes importants pour le football, notamment :

- la promotion de la mixité dans le football et le développement du football féminin dans les Yvelines,
- la valorisation de l'Esprit Sportif et la lutte contre les incivilités et la violence dans le Football Yvelinois,
- la promotion du Programme Educatif Fédéral,

thèmes qui font partie intégrante de la vocation et du projet du District.

Durant la saison 2022 / 2023, ce sont 9 clubs Yvelinois qui ont eu recours à un total de 20 Services Civiques, dans le cadre du processus proposé par le District.

Les choses se sont très bien passées et je pense pouvoir dire que l'expérience se révèle concluante.

Il est rappelé que, de son côté, le District a eu recours :

- d'une part, comme chaque année, à des Services Civiques.

Ils étaient 2 cette saison, l'un s'occupant de la mise en œuvre du Programme Educatif Fédéral et l'autre du développement du Football Féminin.

- d'autre part, pour la 1^{ère} fois cette saison, à 2 alternant(e)s :

L'une a participé, sans en faire partie, au fonctionnement de la Commission de Discipline.

L'autre a participé à la gestion des Services Civiques des clubs et il était apte, notamment, à effectuer des visites sur le terrain et à épauler le Réfèrent salarié du District, afin de disposer d'un suivi optimal, l'organisation étant supervisée par le Directeur du District.

Pour la saison 2023 / 2024, le District a déposé une demande pour obtenir un agrément collectif pour 50 Services Civiques.

Une information a été transmise à ce sujet aux clubs, par mail et via le journal numérique « Yvelines Football ».

A ce jour, 20 clubs Yvelinois se sont portés candidats, pour un total de 50 Services Civiques.

Hugo, notre alternant, fera tout à l'heure une courte intervention au sujet des Services Civiques et si parmi vous, des clubs souhaitent être candidats, ils pourront se manifester auprès du District.

o o o o o

J'en viens maintenant à ce qui a été réalisé durant la saison qui s'achève dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions 2020 / 2024.

Comme vous le savez, le Comité de Direction a été élu, le 17 octobre 2020, sur la base d'un Plan d'actions qui vous a été soumis et qui portait sur de nombreux thèmes.

Ce Plan d'actions ne constituait bien sûr que la ligne de ce que devait être l'action du District durant la période 2020 / 2024.

Il comportait :

- d'une part, plusieurs principes essentiels qui guideraient de façon permanente l'action du Comité de Direction dans sa gestion du District (l'écoute attentive des clubs, la concertation, la lutte contre la violence et les incivilités, une gestion financière rigoureuse, ...),

- d'autre part, un certain nombre de projets qui devaient être mis en œuvre et parmi lesquels il y avait lieu de choisir ceux qui seraient traités de façon prioritaire.

Je vais donc aborder les différents sujets sur lesquels, dans ce cadre, nous avons travaillé.

- ❖ La communication du District
- ❖ L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs
- ❖ L'instauration d'un Référent de secteur
- ❖ La formation
- ❖ Les Labels F.F.F.
- ❖ La gestion financière du District
- ❖ L'arbitrage

➤ **La communication du District**

Il est clair que le District doit poursuivre ses efforts pour améliorer encore sa communication avec les clubs et sa « visibilité » lors des manifestations qu'il organise, ainsi que dans les médias et dans sa communication directe vers les licencié(e)s Yvelinois(es).

Un Groupe de réflexion animé par M. Florent BAUDOIN, a réfléchi et procédé à sondage auprès des clubs à propos de la communication du District, en distinguant la communication selon qu'elle est dispensée par :

- la messagerie officielle,
- le journal numérique,
- le site internet,
- Facebook,
- l'Instagram Féminin du District.

Ce sondage portait sur :

- . la connaissance des outils de communication du District,
- . la fréquence de leur consultation,
- . leur avis sur leurs contenus, leur lisibilité, leur fréquence de mise à jour ou de parution,
- . la communication vers les licencié(e)s et les clubs,
- . la question de l'adéquation des moyens consacrés par le District à sa communication.

La question a également été posée de la possibilité d'un apport de leur aide ou de leur compétence pour concourir à améliorer la communication du District.

Ces résultats ont fait l'objet d'une analyse dans le but de déboucher sur des mesures concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la communication du District.

Ces mesures sont à définir précisément, puis à mettre en œuvre par la Commission Promotion, Information, Communication.

➤ **L'accueil des nouveaux Présidents de clubs et des nouveaux clubs**

Il a été organisé une réunion avec un certain nombre de nouveaux Présidents de clubs pour recueillir leur expérience et identifier les points les plus critiques, selon eux, qui nécessiteraient une information, voire une aide au plus tôt dès leur prise de fonction.

Une liste de ces points a été établie (elle en comporte environ 50) et elle va faire l'objet de l'élaboration de fiches synthétiques qui seront mises à la disposition des nouveaux Présidents de club, mais qui seront également, pour certaines d'entre elles, publiées par le District.

L'idée est de mettre à la disposition des nouveaux Présidents de clubs une information concise des sujets qu'ils doivent traiter dès leur prise de fonctions.

➤ **L'instauration d'un Référent de secteur**

Je rappelle qu'il s'agit, pour le District, d'être encore plus proche de la réalité et des préoccupations des clubs, de leur apporter une aide et de répondre à leurs attentes, le Référent de secteur devant constituer une passerelle, un relais, dans les deux sens, entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District, mais sans être un doublon ou se substituer aux autres organes (salariés, Commissions, etc.), ainsi qu'un point d'écoute et d'échanges.

Des réunions de présentation de la mise en place du dispositif des Référents de secteurs se sont déroulées :

- . pour le secteur 4, le vendredi 3/2, au PECQ,
- . pour le secteur 2, le vendredi 14/4, à EPONE,
- . pour le secteur 1, le vendredi 28/4, à ROSNY-SUR-SEINE.

Il est rappelé qu'il s'agit d'être encore plus proche de la réalité et des préoccupations des clubs, de leur apporter une aide et de répondre à leurs attentes, le Référent de secteur devant constituer une passerelle, un relais, dans les deux sens, entre les clubs et le District, une autre porte d'entrée du District, mais bien sûr sans être un doublon et sans se substituer aux organes institutionnels du District.

Les réunions des secteurs 3, 5, 6 et 7 restent à programmer.

➤ **La formation**

La formation reste bien entendu pour le District un objectif fort, qu'il s'agisse des Educateurs, des Dirigeants ou des Arbitres et elle devra continuer de s'adapter aux nécessités et aux évolutions.

Le détail des formations organisées par le District, qu'il s'agisse des Educateurs, des Dirigeants ou des Arbitres, figure aux pages 41 et suivantes du Rapport moral qui vous a été transmis.

Sachez à ce sujet qu'au titre de la saison 2022 / 2023, le District a dispensé un total de 1 487 journées de formations, dans des domaines très divers, et que ces formations ont concerné 901 licencié(e)s.

Pour les saisons précédentes, les chiffres avaient été les suivants :

- 2021 / 2022 : 1 351 journées de formation pour 820 licencié(e)s
- 2020 / 2021 : 1 021 journées de formation pour 784 licencié(e)s
- 2019 / 2020 : 1 210 journées de formation pour 755 licencié(e)s
- 2018 / 2019 : 1 282 journées de formation pour 800 licencié(e)s

S'agissant des formations d'Educateurs, je rappelle que la F.F.F. a organisé, le 8 février, un webinaire de présentation, aux instances du Football, de la nouvelle filière de formation des Educateurs, webinaire qui a ensuite été présenté aux clubs et aux licencié(e)s le 16 février.

Cette réforme a été présentée lors d'une réunion Président de Ligue / Présidents de District qui a eu lieu le 14 mars.

Mais ultérieurement l'Institut de Formation du Football (I.F.F.) a fait savoir, le 29 mars, que France Compétences, l'Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, avait décidé de ne pas renouveler les diplômes du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F.) et du Brevet d'Entraîneur de Football (B.E.F.), et ce à compter du 18 mai 2023.

Il semble que les raisons de ces décisions soient la question de l'employabilité des titulaires de ces diplômes mais également le déficit constaté en ce qui concerne le Fonds de formation professionnelle du secteur du Football.

La conséquence est que le nouveau diplôme du B.M.F., tel qu'il avait été présenté dans le webinaire de la F.F.F., ne pourra voir le jour et le B.M.F. tel qu'il existait jusque-là et le B.E.F. pourront encore être organisés mais à la condition qu'ils le soient au plus tard le 18 mai 2023.

Les candidats au B.M.F. ont pu s'inscrire en urgence, jusqu'au 19 avril, pour des formations qui devaient débiter au plus tard le 18 mai.

Par contre, rien n'est changé quant à la réforme des formations de la filière Bénévole, qui s'appliquera à compter de la saison 2023 / 2024.

Une réunion concernant la réforme des formations des Educateurs a été organisée le mardi 16 mai, au siège du District.

➤ **Les Labels F.F.F.**

Nous avons souhaité continuer d'aider et d'accompagner les clubs pour qu'ils puissent accéder aux différents Labels : Label Jeunes, Label des Ecoles Féminines de Football et Label Jeunes Futsal.

Pour la saison 2022 / 2023,

. au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole,

2 clubs pouvaient prétendre à la Labellisation :

. E.S. GUYANCOURT FOOTBALL	niveau Excellence	(renouvellement)
. A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	niveau Excellence	(renouvellement)

Par ailleurs, remplissaient les conditions pour obtenir le Label 4 clubs de niveau national :

. PARIS SAINT-GERMAIN	niveau Elite	(renouvellement)
. F.C. VERSAILLES 78	niveau Elite	(renouvellement)
. A.S. POISSY	niveau Elite	(renouvellement)
. O.F.C. LES MUREAUX	niveau Excellence	(renouvellement)

. au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines

5 clubs pouvaient prétendre à la Labellisation :

. F.C. VERSAILLES 78	niveau Or	(renouvellement)
. S.F.C. BAILLY NOISY	niveau Argent	(renouvellement)
. O.F.C. LES MUREAUX	niveau Argent	(nouveau club)
. C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE	niveau Argent	(renouvellement)
. F.C. MAISONS-LAFFITTE	niveau Bronze	(nouveau club)

Aucune candidature n'a été déposée au titre du Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal

Sur la proposition de la Commission Départementale des Labels, qui s'est réunie le 10 mai, le Comité de Direction du District a, le 31 mai, validé les candidatures précitées.

Tant pour le Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole que pour le Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines, les candidatures ont été validées, d'abord le 11 mai par la Commission Régionale de Labellisation puis, le 5 juin, par le Comité de Direction de la Ligue, qui les a transmises au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution des Labels.

Je vous demande de les applaudir, même si c'est, à ce jour, dans l'attente de la validation officielle.

(applaudissements)

Je souligne à nouveau que ces Labels sont des Labels Fédéraux, qu'ils ne sont donc pas galvaudés et qu'il n'est pas facile de les obtenir.

Sachez enfin qu'au titre de la saison, ce sont 130 clubs Franciliens qui ont obtenu un Label (67 Labels Jeunes, 48 Labels des Ecoles Féminines de Football et 15 Labels Jeunes Futsal).

➤ **La gestion financière du District**

La gestion financière du District reste et restera rigoureuse, ce qui est tout à fait indispensable dans un contexte économique qui reste incertain.

Un principe absolu continue et continuera d'être respecté par le District, qui est de se limiter, en tout état de cause, à ce qui est raisonnable et de ne jamais s'engager dans des projets qui excèderaient ses moyens.

Vous pourrez constater lorsque nous examinerons, d'abord le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2022 / 2023, puis le projet de Budget de la saison 2023 / 2024, que les finances du District sont saines et notre intention est, bien évidemment, de poursuivre dans cette voie.

➤ **L'Arbitrage**

La Commission de District de l'Arbitrage a beaucoup œuvré, tout au long de la saison.

. Les Formations Initiales en Arbitrage

Il a été organisé 4 sessions de Formation Initiale en Arbitrage.

Ce sont ainsi 78 nouveaux Arbitres qui ont été formés et qui sont désormais opérationnels.

Une 5^{ème} et dernière session de formation sera organisée les samedi 10 et 17, dimanche 18 et samedi 24 juin, au siège du District.

A noter que la Fédération a fait savoir, lors de l'Assemblée Fédérale du 10 juin, qu'à compter d'octobre 2023, il sera dispensé, dans le cadre du développement de l'arbitrage amateur, des Formations Initiales en Arbitrage spécifiques aux Arbitres-assistants.

. Les effectifs des Arbitres

Le District compte **363 Arbitres, ce qui constitue un record, avec une hausse de 13,08 %** par rapport à la saison passée (321 Arbitres).

A titre de comparaison, la F.F.F. compte aujourd'hui 23 490 Arbitres, soit 8,58 % de plus que la saison dernière.

De même, la Ligue compte, à la fin de cette saison, 2 482 arbitres, soit une hausse de 12,86 % par rapport à la saison passée.

On notera toutefois que le rapport entre le nombre d'Arbitres et le nombre de licencié(e)s pratiquant(e)s est, en moyenne, sur l'ensemble des Ligues, de 1,273 % mais qu'il n'est, dans la Ligue de Paris-Ile de France, que de 0,933 %, soit le taux le plus bas de toutes les Ligues régionales.

Pour atteindre le niveau moyen de 1,273 %, il faudrait que la Ligue et ses 8 Districts disposent de 3 331 Arbitres, ce qui suppose le recrutement et la formation de 849 Arbitres, soit une progression de 34,21 % ...

La politique de recrutement du District, co-construite par la C.D.A. et la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage (C.D.P.A.), s'est traduite par de nombreuses sensibilisations délocalisées au sein des clubs, par l'usage des réseaux sociaux pour communiquer sur les formations et l'arbitrage de manière générale et par la déclinaison du programme Fédéral "A toi de juger".

Le nombre d'Arbitres ainsi recrutés permet, en outre, de couvrir plus de divisions.

De ce fait, la D 3 U 14 a pu être couverte sur une période de l'année alors que ce n'était pas le cas les saisons passées. Il en est de même pour les poules de D 5 Seniors.

Néanmoins et notamment en fin de saison, il a pu être difficile de couvrir toutes les demandes d'Arbitres devant le nombre de matches à enjeux se déroulant sur des week-ends longs et alors que la Commission est également sollicitée pour les tournois des clubs.

Il est alors crucial que la demande d'Arbitre soit faite dans le délai imparti.

. La montée en compétence de nos Arbitres

Si l'on peut se satisfaire du recrutement de nouveaux Arbitres, la Commission Départementale de l'Arbitrage a bien conscience de la nécessité de les accompagner pour fidéliser leur pratique mais également pour les faire monter en compétence.

A cet égard, le programme de tutorat, comme de tutorat inversé, est un outil précieux pour accompagner nos nouveaux Arbitres.

Au total, 110 accompagnements ont pu être réalisés, allant de 1 à 3 matches avec tuteur pour un Arbitre.

Ce dispositif permet donc d'accompagner nos Arbitres dans leurs premiers pas, ce qui favorise leur progression et leur fidélisation.

Autre élément essentiel, la plateforme Dartfish.

Cette plateforme de formation continue permet à la C.D.A. de mettre en ligne des supports pédagogiques, des tests vidéos, des débriefings techniques. Sur l'ensemble de la saison, la plateforme a été consultée 1 048 fois.

Elle suscite donc une véritable adhésion chez les Arbitres, qui se sont emparés de cet instrument de formation.

En outre, les arbitres ont été réunis à plusieurs reprises dans le cadre de rassemblements techniques à CLAIREFONTAINE (septembre et novembre) et au siège du District. Ces rassemblements sont l'occasion de travailler sur le plan technique et font l'objet d'analyses des rencontres des Championnats Départementaux à venir.

Il est à noter des résultats significatifs, et qui ne sont pas fortuits :

Au niveau national :

Pierre LEGAT (F.C. VERSAILLES 78), élu meilleur Arbitre de Ligue 2
Mathis FAUCHON (F.C. RAMBOUILLET 78), nommé Jeune Arbitre de la Fédération
Guillaume DANGLADE (VILLEPREUX F.C.), désigné candidat Arbitre Fédéral 4
Sébastien HENRY (VOISINS F.C.), désigné candidat au titre de Jeune Arbitre de la Fédération
Marina DE ALMEIDA (C.S. CELLOIS), désignée Candidate Arbitre Féminine
Sarah DEGAGE (CONFLANS F.C.), désignée Candidate Arbitre-assistante Féminine

Au niveau régional :

Julien MAMET (F.O. PLAISIR), major des Arbitres R 2, promu R 1
Boubakar TOUNKARA (A.S. POISSY), major des Arbitres R 3 promu R 2
Kamel YAHYAOUÏ (E.S. VAUXOISE), promu R 3
Sébastien HENRY (VOISINS F.C.), major des Jeunes Arbitres R 1
Nassim BENABDEKRIM (O.F.C. LES MUREAUX), major des Jeunes Arbitres Stagiaires Ligue, promu Stagiaire Senior R 3
Yvan KOWTUN (CONFLANS F.C.), promu R 2

Enfin, deux désignations significatives sont à noter pour deux Arbitres Yvelinois : la désignation de M. Cédric PELISSIER (E.S. GUYANCOURT) sur la Finale de la Ligue des Champions Futsal et celle de M. Brice PARINET (C.S. CELLOIS) sur la 1/2 Finale de la Coupe de France, opposant le F.C. NANTES à l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

J'ajoute que 3 de nos Arbitres viennent de se voir attribuer le Trophée des Jeunes Officiels 2023 par l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M.), lors de la cérémonie annuelle de l'association. Il s'agit de :

Sarah DEGAGE (CONFLANS F.C.),
Mathis FAUCHON (F.C. RAMBOUILLET 78),
Sébastien HENRY (VOISINS F.C.).

Je vous demande d'applaudir tous ces Arbitres Yvelinois.

(applaudissements)

. La couverture des compétitions du District par des Arbitres officiels

Lors de la saison 2022 / 2023, plus de 3 000 rencontres ont été couvertes effectivement, par un total de 296 Arbitres Yvelinois

Il convient de noter que, pour la saison 2022 / 2023 :

Rappel
2021/2022

246 arbitres ont honoré leurs désignations à 100 %	203
38 arbitres se sont excusés pour 1 rencontre	26
3 arbitres se sont excusés sur 2 rencontres	2
1 arbitre s'est excusé sur 3 rencontres	1
1 arbitre s'est excusé sur plus de 3 rencontres	1

Il a été constaté 74 absences non excusées (soit 2,47 % des désignations), contre 184 lors de la saison 2021 / 2022 (soit 2,80 %), 133 lors de la saison 2018 / 2019 (soit 2,95 %) et 188 lors de la saison 2017 / 2018 (soit 4,17 %).

La situation continue donc de s'améliorer, mais les Arbitres savent que nous n'accepterons pas qu'elle se dégrade à nouveau.

Je rappelle en effet que les Arbitres qui n'honorent pas leur désignation sont systématiquement sanctionnés par la C.D.A., y compris par des amendes, sauf bien sûr les cas de force majeure.

Par ailleurs, il leur est demandé de respecter le délai de prévenance de 21 jours pour leurs indisponibilités.

Un dernier mot sur l'Arbitrage :

J'avais rappelé que l'Assemblée Générale du District des Yvelines du 10 juin 2017 avait adopté, avec 98,95 % des voix, la disposition selon laquelle pour les clubs de District (hors ceux évoluant en D 1 Senior), « *une Arbitre Féminine est comptabilisée comme représentant 2 Arbitres Officiels* », ce qui était clairement, pour les clubs, une incitation à amener à l'arbitrage des Arbitres Féminines.

J'ai donc proposé, lors du Comité de Direction de la Ligue du 24 octobre 2022, que cette disposition soit maintenue, et étendue à tout le territoire de la Ligue.

La Ligue n'a pas accepté cette proposition et n'a donc pas soumis cette proposition le 26 novembre à son Assemblée Générale, qui a maintenant compétence, estimant que cela aurait pour conséquence, lorsqu'un club compte une Arbitre féminine dans son effectif, une diminution du nombre global des Arbitres devant être mis à la disposition de sa Ligue ou de son District.

La Ligue a alors jugé qu'il serait préférable que le club qui compte une Arbitre féminine dans son effectif puisse être bénéficiaire d'1 joueur muté supplémentaire à utiliser dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix.

Les clubs Yvelinois ne bénéficieront donc plus désormais de la décision qui avait été prise par leur Assemblée Générale pour valoriser le recrutement des Arbitres Féminines.

Restaient toutefois à déterminer les conditions de la mise en œuvre de la disposition relative au muté supplémentaire, qui devait bien sûr être précisément cadrée.

J'ai, lors de la réunion du Comité de Direction du 2 mai dernier, posé la question de savoir où en était la réflexion à ce sujet.

J'ai également posé la question, voici quelques jours, le 14 juin, lors de la réunion Président de Ligue /Présidents de Districts, sans obtenir de vraie réponse ...

Pour résumer, je ne suis pas optimiste quant à la volonté de la Ligue de valoriser le recrutement des Arbitres Féminines ...

ooooo

Par ailleurs, le District a, pour la saison 2022 / 2023, poursuivi l'action qu'il mène depuis de nombreuses années pour aider les clubs via l'Opération « Jeunesse Licence Plus ».

Comme vous le savez, le District avait lancé cette opération, lors de la saison 2014 / 2015, dans le but d'aider, sous forme de dotations en matériels d'une valeur de 750 €, les clubs dont les effectifs Jeunes (U 6 à U 13) étaient supérieurs d'au moins 20 % à ceux de la saison précédente.

Une condition importante était requise :

Qu'il ne s'agisse pas de licencié(e)s venant d'un autre club, étant précisé en outre que ne bénéficiaient pas de cette opération les clubs déjà attributaires d'une dotation lors de la même saison. La dépense avait été de 15 750 €.

Pour les saisons suivantes, le Comité avait décidé de renouveler cette opération au profit des clubs dont les effectifs Jeunes étaient supérieurs à ceux de la saison précédente.

10 clubs avaient ainsi été dotés pour la saison 2015 / 2016, 14 pour la saison 2016 / 2017, 8 pour la saison 2017 / 2018, 17 pour la saison 2018 / 2019, 13 pour la saison 2019 / 2020 et 23 pour la saison 2021 / 2022

Pour la saison 2022 / 2023, le Comité a décidé de renouveler l'opération « Jeunesse Licences Plus », au profit des 10 clubs suivants, dont les effectifs Jeunes U 6 à U 13 (hors joueurs venant d'un autre club), étaient significativement supérieurs à ceux de la saison précédente.

La liste vous en a été donnée dans le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 4 janvier 2023.

A.S. BUCHELOISE
E.F.C. ECQUEVILLY
O.S.C. ELANCOURT
E.S. GUYANCOURT
A.S. LA VESGRE
A.S.L. MESNIL SAINT-DENIS
A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
R.C. 78 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN
F.C. REGION HOUDANAISE
F.C. TESSANCOURT

Les bons d'achats de matériel correspondant aux dotations, à hauteur de 750 €, à utiliser chez l'équipementier du District, la société EKINSPORT, ont été remis aux clubs bénéficiaires le 2 décembre, lors de notre Assemblée Générale d'hiver.

oooooo

Voilà donc, de façon extrêmement résumée, ce que nous avons réalisé durant la saison 2022 / 2023, et ce qu'il est prévu de faire lors de la saison prochaine dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions 2020 / 2024.

Mais je n'oublie pas que l'action du District n'a de sens que dans le cadre de ce que, **Vous**, les Présidents et les Dirigeants de clubs, vous réalisez quotidiennement sur le terrain, dans votre club.

Je tiens donc, une nouvelle fois, à vous remercier vivement de ce que vous faites pour le football Yvelinois.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

oooooo

Nous passons à l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2022, au siège du District.

2 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2022

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2022 a été publié via le N° 1741 du journal numérique « Yvelines Football » du 17 janvier 2023.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Pas d'observations ?

Je soumetts donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, du 2 décembre 2022.

Qui est contre ?

(pas de votes contre)

Qui s'abstient ?

(pas d'abstentions)

Qui est pour ?

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous passons au Rapport moral de la saison 2022 / 2023

3 / RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2021 / 2022

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Chaque année, nous disons, pour vous faire sourire, que nous n'allons pas vous en donner lecture ...

Effectivement, il compte 80 pages et je suis certain que, comme chaque année, tout le monde l'a ... dévoré.

Comme chaque année, c'est William MARISSAL, notre Directeur, qui l'a rédigé avec son équipe.

Vous pouvez donc lui poser toutes les questions que vous souhaitez, et je suis certain qu'il détient toutes les réponses

Quelques précisions toutefois :

Depuis l'établissement du Rapport moral, il faut noter que, dans les Coupes de Paris Crédit Mutuel Ile de France :

. Le 10 juin :

Le PARIS SAINT-GERMAIN a remporté la Coupe de Paris-Ile de France U 15 F (contre le PARIS F.C.) 5 / 2

. Le 11 juin :

Le F.C. VERSAILLES 78 a remporté la Coupe de Paris Ile de France U 16 (contre l'A.C. BOULOGNE-BILLANCOURT) aux tirs au but.

Le F.C. VERSAILLES 78 a remporté la Coupe de Paris Ile de France U 18 (contre le F.C. MANTOIS 78) aux tirs aux buts.

Pour rappel, le F.C. MANTOIS 78 avait, le 26 avril, remporté (aux tirs au but) la Finale de la Coupe de Paris Seniors, face au PARIS 15 A.C. (Championnat Régional 2).

Par ailleurs, dans les Championnats, et sous réserve des procédures en cours :

En Seniors R 1, l'A.S. CHATOU accède en Championnat National 3

En Seniors R 2, le F.C. VERSAILLES 78 et le HOUILLES A.C. accèdent en R 1

En Seniors R 3, l'U.S. HARDRICOURT accède en R 2

En U 16 R1, le F.C. VERSAILLES 78 1 accède en Championnat National U 17

En Seniors D 1, le HOUILLES A.C. 2 accède en R 3

Je vous propose d'applaudir tous les clubs Yvelinois dont une équipe accède au niveau supérieur.

(applaudissements)

Je profite de ce moment pour remercier ici tout le personnel du District, dont l'équipe est emmenée par son « capitaine », William MARISSAL, ainsi que tous les membres du Comité de Direction, les membres de nos Commissions, pour tout le travail qu'ils acceptent d'assurer, tout au long de la saison, en faveur du football Yvelinois.

Je vous remercie également, Vous, les Dirigeants et les Dirigeantes des clubs, qui apportez inlassablement votre dévouement à votre club.

Je souligne à nouveau que sans notre personnel, sans nos bénévoles, et sans tous ceux qui, comme vous, concourent au fonctionnement des clubs, sans vous tous, le football Yvelinois ne pourrait fonctionner.

Le Rapport moral de la saison 2022 / 2023 vous a été transmis conformément aux dispositions statutaires du District et je le sou mets à votre approbation.

Y a-t-il des observations ?

Pas d'observations ?

Qui est contre ?

(pas de votes contre)

Qui s'abstient ?

(pas d'abstentions)

Qui est pour ?

Le Rapport moral de la saison 2022 / 2023 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale, va maintenant vous présenter :

- d'abord le Compte prévisionnel de la saison 2022 / 2023,
- puis le projet de Budget prévisionnel de la saison 2023 / 2024.

Nous vous avons bien sûr envoyé les documents nécessaires.

4 / PRESENTATION DU COMPTE PREVISIONNEL DE LA SAISON 2022 / 2023

Je passe donc la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale, qui va vous présenter le Compte prévisionnel de la saison 2022 / 2023.

➤ **Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District**

Bonjour à toutes et à tous,

Je pense que vous avez tous lu le rapport financier qui vous a été envoyé et je vais donc juste en reprendre les grandes lignes.

Je vais commencer par le Compte prévisionnel de la saison 2022 / 2023

Nous vous rappelons chaque année que ce document est simplement établi pour l'information des clubs. C'est une évaluation à ce jour et le résultat final de l'activité du District vous sera présenté, avec le Bilan, lors de l'Assemblée Générale d'hiver.

L'estimation du résultat d'exploitation de la saison 2022 / 2023 fait apparaître un déficit estimé à 83 650 €.

Il ne relève pas d'une dérive des dépenses du District mais essentiellement, comme nous vous l'expliquons chaque année, de l'impact correspondant aux dotations aux amortissements. Comparé à celui du Budget prévisionnel, il est inférieur et fait apparaître une bonne maîtrise du budget, le prévisionnel ayant été estimé, à l'époque à 91 300 €.

En ce qui concerne le résultat global de l'exercice, le déficit a été estimé à 74 550 €, moins élevé, là-aussi que l'estimation initiale.

Au niveau des charges d'exploitation, le montant global est estimé à 1 007 450 € pour une prévision de 980 400 €, ce qui s'explique :

- par une hausse des dépenses d'énergie électrique, à laquelle nous n'avons pas échappé avec + 5 000 €,
- par une hausse des dépenses d'entretien, travaux, maintenance puisqu'il y a eu un dégât des eaux au District, qui a été couvert par l'assurance, mais dont nous avons dû faire l'avance,
- par une hausse des subventions accordées. Il s'agit des sommes que le District reverse aux clubs, au titre d'une partie de la subvention obtenue de l'Agence des Services Civiques pour les Services Civiques dont on vous a parlé tout à l'heure,
- par une hausse des frais de déplacements par rapport à la saison précédente, puisque l'on est repassé en mode déplacement au lieu des visio-conférences utilisées les deux saisons précédentes,
- par une hausse globale des frais de personnel,
- par une hausse du poste Autres charges de gestion, qui correspond à la prise en compte du caractère irrécouvrable de sommes qui étaient dues au District par des clubs qui ont cessé toute activité, ce qui représente 4 000 €.

Le montant global des produits d'exploitation est estimé à 923 800 € alors que la prévision était de 889 100 €.

On constate :

- une hausse des ventes diverses. Il s'agit notamment de la facturation par le District des indemnités liées à la mise à disposition d'Arbitres pour les manifestations qui requièrent leur participation,
- une augmentation importante des recettes administratives, + 13 000 €, qui malheureusement sont composées des amendes infligées en matière disciplinaire car nous préférerions avoir moins de produits de ce côté-là, ce qui serait une bonne nouvelle,
- une hausse de 12 000 € de l'attribution au District sur le tarif des licences, puisque le nombre de licencié(e)s a augmenté, la part revenant au District est donc plus importante,
- une baisse en revanche du droit à changement de club, probablement due à la réduction du nombre de joueurs mutés pouvant figurer sur la feuille de match lors des compétitions de jeunes, qui est passé de 6 à 4 à compter de la saison 2022 / 2023,
- le maintien des subventions de la F.F.F., de la Ligue du Football Amateur, de la Ligue de Paris Ile de France et de l'A.N.S..

Seul le Conseil Départemental des Yvelines a légèrement diminué la subvention, soit - 3 000 €.

Je terminerai par la valorisation comptable de l'apport des bénévoles du District, son montant total devrait être de l'ordre de 230 000 €.

Pour mémoire, en 2021 / 2022, cet apport du bénévolat représentait 213 134 €.

Toutes les informations que je viens de vous donner seront développées et le bilan sera produit lors de l'Assemblée Générale d'hiver.

Figurent en annexes au présent procès-verbal :

- en annexe 1, la présentation du Compte de résultat prévisionnel de la saison 2022 / 2023
- en annexe 2, le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2022 / 2023

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Y a-t-il des questions sur le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2021 / 2022 ?

(pas de questions)

Il s'agit, par la communication des chiffres de ce Compte prévisionnel, de vous informer de la situation financière du District telle qu'elle devrait se présenter le 30 juin 2023, à la fin de l'exercice 2022 / 2023.

Il n'est donc pas soumis au vote.

Nous passons maintenant à la présentation, puis à l'adoption du Budget prévisionnel pour la saison 2023 / 2024.

Je repasse à nouveau la parole à Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale.

5 / PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2023 / 2024

➤ Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District

Je vais donc maintenant vous parler du Budget prévisionnel 2023 / 2024.

La présentation, si vous l'avez lue, est identique à celle du Compte de résultat prévisionnel de la saison 2022 / 2023.

On constate peu de différences avec le Budget prévisionnel de la saison précédente, conséquence de notre volonté de maîtriser les dépenses, sans déroger, bien sûr, à nos missions de formation et d'aide aux clubs par l'attribution de dotations en matériel.

Le projet de Budget qui vous est proposé présente un résultat d'exploitation négatif de 56 500 € et fait apparaître un résultat global de l'exercice déficitaire de 47 500 €. Ce déficit est en réalité sans incidence notable sur l'équilibre des finances puisqu'il s'explique par le montant des dotations aux amortissements.

On peut noter, au niveau des charges :

- une hausse des dépenses d'énergie électrique encore une fois,
- une hausse des dépenses des travaux d'entretien estimée à 2 500 €, due à l'augmentation des charges de copropriété,
- une hausse des dépenses au titre des stages, formations, détections, soit 3 500 €,
- une hausse du montant des subventions accordées,
- une hausse des frais de déplacement,
- une baisse des postes affranchissement et téléphone, puisque maintenant, tout passe par internet,
- une évolution des frais de personnel.

Pour finir, lors de la saison 2023 / 2024, avec une organisation restant à finaliser, il est prévu de recruter 3 alternant(e)s, soit 1 de plus que la saison précédente.

En ce qui concerne les produits, il est prévu une hausse importante des ventes diverses, ainsi que des droits d'inscription aux stages de formation.

La hausse du montant des recettes administratives est estimée à 9 000 € car nous espérons que les comportements vont s'améliorer sur les terrains et que les amendes ne vont pas augmenter la saison prochaine. Restons toujours optimistes sans être au pays des Bisounours, mais il serait bien que cela reparte dans l'autre sens.

Une augmentation de 12 000 € est prévue sur l'attribution sur le tarif des licences ainsi qu'une réduction du montant des droits à changement de club.

Les subventions devraient être maintenues aux mêmes montants.

S'agissant enfin des produits exceptionnels, la somme de 7 500 €, correspond, comme chaque année, à la reprise annuelle du 20^{ème} de la subvention de 150 000 € qui avait été allouée au District en 2013 par la Fédération Française de Football pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

Figurent en annexes au présent procès-verbal :

- en annexe 1, la présentation du Budget prévisionnel pour la saison 2023 / 2024
- en annexe 3, le Budget prévisionnel pour la saison 2023 / 2024

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Comme je vous l'ai déjà indiqué, la présentation du Compte prévisionnel n'appelle pas de vote puisqu'elle n'est réalisée que pour votre information, étant entendu que c'est lors de l'Assemblée Générale d'hiver que vous adopterez les comptes arrêtés définitivement.

Par contre, le Budget prévisionnel est soumis à approbation.

Avez-vous des questions sur le Budget prévisionnel 2023 / 2024 ?

Pas de questions ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

(pas de votes contre)

Qui s'abstient ?

(pas d'abstentions)

Qui est pour ?

J'en déduis qu'il est adopté à l'unanimité.

Le Budget prévisionnel de la saison 2023 / 2024 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie de votre confiance.

J'en profite pour remercier Mme Sandrine SANCHEZ, notre Trésorière Générale, tant pour la clarté des explications, que pour son implication et tout le travail qu'elle accomplit dans la gestion des finances du District.

Nous passons maintenant au projet de Championnats de jeunes à 11 par année d'âge, avec accessions générationnelles.

6 / LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Souvenez-vous.

Lors de l'Assemblée Générale du District du 18 juin 2022, à GUERVILLE, M. Cyril DANDEVILLE avait, au nom de l'U.S. MAULOISE, posé la question suivante :

« Face au constat d'un niveau inégal qui peut avoir lieu d'une saison à l'autre au sein des catégories, ne serait-il pas pertinent de procéder dans les catégories de jeunes à 11 à un brassage préalable afin d'obtenir ensuite, au sein de chaque division, un niveau homogène (comme c'est le cas dans d'autres Districts), comme cela se fait en catégories espoirs ?

Il arrive en effet que d'une saison à l'autre, le niveau d'une catégorie baisse ou augmente fortement au sein d'un club.

Cela peut donc provoquer une grande différence de niveau au sein même d'une poule ou d'une division, avec comme effets négatifs, découragement pour les plus modestes ou ennuis voire progression moindre pour les plus compétitifs. »

La réponse du District avait alors été que le brassage tel que proposé ne pouvait, en tout état de cause, être mis en œuvre dans les Championnats Départementaux 1 où les conditions de déroulement des compétitions permettant d'accéder en Championnats de Ligue doivent obligatoirement être les mêmes dans tous les Districts Franciliens.

Ces brassages ne pouvaient donc être envisagés que dans les divisions inférieures à la D 1.

Par ailleurs, organiser tous les Championnats en plusieurs phases posait, notamment, le problème des alternances, qui sont évidemment remises en cause à l'issue de la phase de brassage

Un autre problème était que, si le but final était d'obtenir, au sein de chaque division, un niveau homogène, il était impossible d'éviter, dans la phase initiale, des différences de niveaux très significatives.

En revanche, une solution pouvait être envisagée car il existait, dans beaucoup de Districts ou de Ligues régionales, ce que l'on appelle le championnat générationnel, dans lequel une équipe bénéficie, la saison suivante, de son classement sportif de la saison précédente.

Cela évite les gros problèmes de niveau qu'on rencontre actuellement, puisqu'on peut avoir une très bonne génération qui est championne en U 14 et qui se retrouvera en U 15 (ou en U 16), dans une division très basse, qui va peut-être très bien performer par rapport à d'autres clubs qui n'ont pas ce transfert de joueurs d'une année sur l'autre, et qui eux, risquent de s'ennuyer.

La conclusion était qu'il serait bon pour tout le monde que l'on passe à un Championnat générationnel, par année d'âge, comme cela se fait dans les plus petites catégories, U 10, U 11, U 12, U 13 notamment, ce championnat générationnel pouvant régler un grand nombre de problèmes, mais il fallait que cette idée soit portée devant la Ligue.

Il avait été ajouté que les brassages posaient néanmoins quelques problèmes :

- d'une part, parce que dans la phase initiale, il peut y avoir des différences de niveau très significatives,
- d'autre part, du fait des alternances, car si des équipes jouent à certaines heures, ou à domicile ou à l'extérieur, après le brassage, il faut refaire complètement le calendrier, ce qui n'est pas aussi simple que cela.

Certes, pour les clubs qui ont beaucoup de terrains, tout va bien, mais pour ceux pour lesquels le nombre de terrains est limité, cela peut être plus compliqué.

ooooooo

Nous sommes un an plus tard et, comme vous le savez, le District a beaucoup travaillé sur le sujet.

Un groupe de réflexion s'est réuni à de nombreuses reprises pour examiner tous les aspects de ce projet et y proposer des solutions concrètes.

Actuellement, l'organisation des Championnats de Jeunes à 11 est fondée, dans les Championnats de la Ligue et de ses Districts, sur un système d' « **héritage** » où le niveau hiérarchique auquel évolue chaque promotion de jeunes joueurs est la **conséquence des performances des promotions qui l'ont précédée**.

Autrement formulé, le niveau hiérarchique auquel évolue une équipe de jeunes, dans sa catégorie d'âge, résulte des **résultats sportifs acquis par ladite équipe, la saison précédente, alors qu'elle était composée d'autres joueurs**.

Un exemple :

. Les joueurs d'une équipe de U 14 de D 3 qui termine **en position de relégable** peuvent être amenés à évoluer, la saison suivante, dans une équipe de U 16 de D 1 ou de D 2.

. Les joueurs d'une équipe de U 16 de D 2 qui termine à la **1^{ère} place de son groupe** peuvent être amenés à évoluer, la saison suivante, dans une équipe de U 18 de D 3.

Le système de l'accession générationnelle a pour objectif de faire en sorte que chaque équipe bénéficie, pour déterminer le niveau hiérarchique où elle évolue, de **son propre classement sportif** tel que constaté à l'issue de la saison précédente, **dans la catégorie d'âge inférieure**.

Autrement formulé, c'est le classement d'une équipe à l'issue de la saison N qui détermine le niveau auquel elle évoluera, lors de la saison N + 1, **dans la catégorie d'âge supérieure**.

Exemple : Championnat de D 3 - U 14 : En fin de saison :

- . Les 2 premiers de chaque groupe du Championnat de D 3 **U 14** accèdent en Championnat de D 2 **U 15**
- . Les équipes classées de la 3^{ème} à la 8^{ème} places de chaque groupe du Championnat de D 3 **U 14** se maintiennent en Championnat de D 3 **U 15**
- . Les équipes classées aux 9^{ème} et 10^{ème} places de chaque groupe du Championnat de D 3 **U 14** descendent en Championnat de D 4 **U 15**

La mise en place d'un tel système, auquel recourent déjà des Ligues et leurs Districts nécessiterait, notamment, une **organisation des Championnats de jeunes par année d'âge (U 14, U 15, U 16, U 17 et U 18, et non plus seulement U 14, U 16, U18)**, sans pour autant, bien sûr, obliger tous les clubs à disposer d'une équipe dans les 5 catégories d'âge.

En fonction de leurs effectifs dans les différentes catégories d'âge, les clubs auraient la possibilité d'engager des équipes dans les catégories d'âge qui les concernent.

Cela entraînera toutefois, mécaniquement, une répartition de l'ensemble des équipes de jeunes engagées, non plus sur 3 catégories d'âge, mais sur 5 catégories d'âge.

Les questions à examiner et à régler portaient notamment sur :

- **les conditions d'entrée dans le dispositif**, donc le niveau de l'accès en catégorie U 14.

La composition des différents niveaux hiérarchiques en Championnats U 14 serait ainsi issue d'un dispositif de brassage des équipes, précédé d'une candidature volontaire des clubs et d'une classification en plusieurs groupes censés comprendre des équipes de niveau sportif proche ou équivalent.

D'autres formules sont bien sûr envisageables (ainsi, par exemple, pour les Championnats U 14 de Ligue, en se référant au Critérium Régional U 13).

- **la façon, pour les clubs, de satisfaire à leurs obligations en matière d'équipes de jeunes**

Il conviendrait en effet, comme cela a été demandé dès le 16 mars à la Ligue, que le Comité de Direction de la Ligue modifie les dispositions de l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général, afin que les clubs qui évoluent en Ligue ou en D 1 et qui ont donc l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes, puissent s'y conformer en engageant et en faisant participer jusqu'au terme du Championnat, non plus seulement 1 équipe U 14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18 (et le cas échéant, U 20), mais :

- 1 équipe U 14,
- 1 équipe U 15 ou U 16,
- 1 équipe U 17 ou U 18.

Rappelons que la question des obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes qui évoluent en-dessous de la D 1 relève de la compétence des Districts.

- les conditions du passage du système actuel au système nouveau, via l'organisation d'une **saison transitoire**.

A noter à ce sujet que des équipes de plus en plus nombreuses évoluent dans les Championnats Régionaux U 15 et U 17, ce qui n'est pas le cas en Championnats de District.

A noter également que la Ligue envisage, devant le nombre très important d'engagements en Championnat Régional U 15 (il y en avait 110 le 14 juin pour la prochaine saison) de modifier le format de la compétition, avec l'instauration de 2 niveaux en Championnat de Ligue et 1 niveau en Championnats de District à compter de la saison 2024 / 2025

Une décision à ce sujet devrait intervenir prochainement.

oooooo

Lors de 2 réunions avec les clubs Yvelinois, le 2 février et le 12 mai, le District a partagé sa réflexion et présenté l'état d'avancement du projet, dont la mise en place était souhaitée à l'issue de la saison 2023 / 2024.

Il résulte du sondage qui a été effectué auprès des clubs que sur les 87 clubs ayant au moins 1 équipe de jeunes à 11 (U 14, U 16 ou U 18), 57 ont répondu, soit 66 % des clubs concernés.

52 clubs (soit 91,20 %) se sont déclarés favorables, 1 s'est déclaré défavorable et 4 ne se sont pas prononcés.

La réflexion qui a été menée par le District a permis de démontrer qu'il est possible à un District, **seul**, de mettre en œuvre ce système mais, pour des raisons diverses, dans des conditions qui seraient plus complexes que s'il était également mis en œuvre par la Ligue et l'ensemble de ses Districts.

En particulier, poseraient difficulté le fait que le système nouveau ne s'appliquerait que jusqu'en D 2, les conditions d'accession des Championnats de D 1 en Championnats de R 3 restant les mêmes, les conditions

de relégation des Championnats de R 3 en Championnats de D 1, ainsi que le fait qu'existent en Ligue, dans certaines conditions, des compétitions U 15 et U 17, ce qui, à ce jour, n'est pas le cas dans les Districts.

Une réunion s'est tenue le 15 mai entre les 8 Présidents des Districts Franciliens, au siège du District, dans le but de leur faire partager la réflexion menée par le District.

Cela a conduit les Présidents de District Franciliens à prévoir de se réunir à nouveau le 1^{er} juin, en vue de décider, ensemble, de proposer au Président de la Ligue **de se saisir de ce dossier, dans le but de procéder à une réflexion approfondie** en vue d'une mise en œuvre, **tant dans les Championnats de jeunes à 11 de tous les Districts Franciliens que dans les Championnats de jeunes à 11 de la Ligue.**

La question s'est posée au Comité de Direction du District du 31 mai de savoir s'il convenait :

- de proposer, comme initialement prévu, de soumettre à l'Assemblée Générale du District du 17 juin, la décision d'adopter et de mettre en œuvre la réforme à l'issue de la saison 2023 / 2024 dans les compétitions du District des Yvelines,

ou

- de reporter la saison de mise en place de cette réforme et s'en remettre à la réflexion à solliciter auprès de la Ligue avec l'objectif d'une mise en œuvre, tant dans les Championnats de jeunes de Ligue que dans les Championnats de jeunes de tous les Districts Franciliens.

Le Bureau s'est prononcé, à la majorité, pour la 1^{ère} solution, mais il appartenait au Comité de Direction de prendre la décision, en vue de la présente Assemblée Générale.

Ont notamment évoquées les diverses questions suivantes :

- le fait que lors des réunions de présentation du projet aux clubs, il leur avait été indiqué que l'objectif était de le mettre en œuvre à l'issue de la saison 2023 / 2024, un report risquant donc de susciter de la déception,

- le fait que si le District mettait en œuvre la réforme, **seul**, à compter de la saison 2024 / 2025, ce ne serait que de façon imparfaite puisque ses effets ne toucheraient que les Divisions inférieures à la D 1,

- le fait que le Comité n'avait pas la certitude que la Ligue accepterait la demande du District concernant l'adaptation, indispensable à la mise en place de la réforme, de l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général, afin que les clubs qui ont l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes puissent s'y conformer en engageant, non plus seulement 1 équipe U 14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18, mais 1 équipe U 14, 1 équipe U 15 ou U 16, et 1 équipe U 17 ou U 18.

La question est en effet essentielle pour certains clubs qui, si la Ligue ne prenait pas de décision en ce sens, pourraient se trouver en difficulté quant au respect de leurs obligations, avec les conséquences sportives que cela induirait sur leur équipe première.

- le fait que, lorsque la Ligue mettrait en œuvre la réforme, le District aurait probablement mis en place des dispositions réglementaires forcément un peu différentes de celles qui seraient censées s'appliquer tant pour les Championnats de jeunes de la Ligue que pour les Championnats de jeunes de tous ses Districts.

Il en serait de même des dispositions qui devraient être appliquées durant la saison transitoire.

Après un large débat, au cours duquel chacun des membres du Comité a pu s'exprimer, le Comité de Direction a, le 31 mai :

- adopté, **à l'unanimité**, le principe sur lequel repose le **système des accessions générationnelles**, en l'occurrence faire en sorte que chaque équipe de jeunes bénéficie, pour déterminer le niveau hiérarchique où elle évolue, de **son propre classement sportif** tel que constaté à l'issue de la saison précédente, **dans la catégorie d'âge inférieure.**

Autrement formulé, c'est le classement d'une équipe à l'issue de la saison N qui déterminerait le niveau auquel elle évoluera, lors de la saison N + 1, **dans la catégorie d'âge supérieure.**

- décidé, **à la majorité** (9 voix pour, 7 voix contre) de ne pas proposer à l'Assemblée Générale du District du 17 juin d'adopter la mise en place de la réforme dans les Championnats du District à l'issue de la saison 2023 / 2024.

- exprimé le souhait que les Présidents de District Franciliens demandent au Président de la Ligue d'initier une **réflexion approfondie** sur le sujet, avec la participation de Présidents de District, pour examiner la pertinence et les conditions de la mise en œuvre de ce projet, **tant dans les Championnats de jeunes de Ligue que dans les Championnats de jeunes de tous les Districts Franciliens.**

- dit qu'en fonction des suites qui seront données à cette réflexion de la Ligue et de ses Districts, il y aurait lieu, le cas échéant, de réexaminer, le moment venu, les conditions de la mise en place de cette réforme qu'il jugeait bénéfique.

oooooo

Sachez qu'après s'être concertés et avoir échangé sur le sujet lors de leur réunion du 1^{er} juin, les 8 Présidents de District Franciliens ont, **à l'unanimité**, considéré que la possibilité et les conditions de l'organisation, sur l'ensemble du territoire de la Ligue, de Championnats de Jeunes à 11 par année d'âge, avec accessions générationnelles, méritaient de faire l'objet, par la Ligue, d'une réflexion approfondie.

Ils ont donc proposé au Président de la Ligue d'initier une réflexion à ce sujet, avec la participation de Présidents de District, pour examiner la pertinence et les conditions de la mise en œuvre de ce projet.

La question a été évoquée, voici quelques jours, le 14 juin, lors d'une réunion entre le Président de la Ligue et les Présidents de District Franciliens.

On notera que c'est la première fois que les 8 Présidents de District Franciliens, dont je rappelle que 2 sont Vice-Présidents de la Ligue, demandent, collectivement et unanimement, à la Ligue de s'emparer d'un projet de cette importance.

Je m'engage à tenir les clubs Yvelinois régulièrement informés de l'avancement du projet.

➤ **M. Thierry BOKOBZA, Vice-Président de l'A.G.S. LES ESSARTS LE ROI**

Cela sous-entend que cela ne sera pas mis en place à compter de la saison 2024 / 2025 ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Oui, c'est tout à fait ça puisque cela ne pourra être décidé que la saison prochaine avec l'obligation que les règles du jeu soient connues avec une saison d'avance.

La crainte que j'ai exprimée est que, si un District part tout seul, cela pourrait entraîner pour certains le fait de dire « Laissons-les y aller tout seuls et quand ils auront fait ça pendant un an ou deux, on fera le point ».

Dans ce cas, on se retrouve en 2027 / 2028.

Donc, cela devenait compliqué.

➤ **M. Thierry MORISSET, Président de l'A.S. LA VESGRE et de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines**

Si j'ai bien compris, la Ligue déjà mis en place les Championnats U 15 et U 17 sur la base du volontariat ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Oui, la Ligue a déjà mis en place ces Championnats et actuellement, il suffit de s'y inscrire.

Par contre, effectivement, ce qui est envisagé pour l'avenir et ce dont il a été question mercredi dernier aussi, c'est la création d'un Championnat U 15 dans lequel il y aurait 2 niveaux en Ligue et 1 niveau en District.

Dans ce cas-là, le club qui voudrait inscrire une nouvelle équipe pourrait le faire en Ligue et en District.

➤ **M. Thierry MORISSET, Président de l'A.S. LA VESGRE et de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines**

Cela veut dire qu'au niveau du District des Yvelines, on pourrait mettre ce Championnat en place, sur la base du volontariat, puisqu'on ne peut pas mettre en place le Championnat générationnel, la saison prochaine.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Effectivement, on pourrait, mais j'imagine qu'un club qui a une équipe préférera sûrement évoluer dans l'actuel Championnat de Ligue puisqu'il suffit de s'inscrire en R 2. On ne voit pas pourquoi il l'inscrirait en District.

Par contre, à l'avenir, pas la saison suivante mais celle d'après, si un club veut inscrire une équipe U 15, ce sera obligatoirement en Championnat de District.

➤ **M. Thierry MORISSET, Président de l'A.S. LA VESGRE et de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines**

Mais comme on ne peut pas parier sur le Championnat générationnel l'année prochaine, cela voudrait dire que certains clubs pourraient proposer ce genre de chose, sur la base du volontariat, pour la saison 2024 / 2025.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Si le projet n'avance pas comme on le souhaite, effectivement et c'est pour cela que la 4^{ème} décision du Comité de Direction était importante : En fonction de l'évolution du dossier, il faudra éventuellement qu'on le reprenne à notre compte.

➤ **M. Thierry MORISSET, Président de l'A.S. LA VESGRE et de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines**

Cela permettrait aux 91 % de clubs qui se sont déclarés pour, de proposer cette solution aux joueurs, tel que présenté dans l'outil de travail initial.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

C'est possible mais il resterait la difficulté des U 17.

➤ **M. Thierry MORISSET, Président de l'A.S. LA VESGRE et de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines**

Et pourquoi ne pas le faire aussi ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Éventuellement, cela pourra être envisagé si le projet, tel que je l'ai présenté, n'aboutit pas ou n'avance pas suffisamment.

➤ **M. Thierry MORISSET, Président de l'A.S. LA VESGRE et de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines**

Oui, parce qu'après on arrive sur une année électorale et on sait que les projets sont souvent reportés.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Oui, mais quand on met en avant l'intérêt du football, que ce soit une année électorale ou pas, il faut que cela avance.

➤ **M. Didier FROGER, de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU**

C'était pourtant bien parti.

C'est vraiment important que l'on puisse mettre en avant ce Championnat générationnel. La réflexion de la Fédération sur l'ensemble des clubs est amplement juste. Dans beaucoup de domaines, on a été novateur au cours des précédentes années et je pense qu'il faut qu'on saute le pas parce qu'il faut que l'on soit novateur dans ce domaine.

Après, si les instances dirigeantes au niveau Ligue, intermédiaires, institutionnelles et autres ne sont pas d'accord, après tout c'est nous qui les élisons.

On pourrait demain ne plus les élire à ce niveau.

Je pense qu'il faudrait qu'on revienne au niveau de l'intérêt du football, qu'on reste dans des clubs de moyenne importance, qui ont de 50 à 200 licenciés qui par leurs écoles de foot servent souvent de viviers pour d'autres clubs comme on le fait à Versailles, qu'on puisse l'essayer sur une saison.

Après une saison, on fait un bilan.

Je pense que ça pourrait étoffer le projet présenté à la Ligue. Là, quand on se présente, on ne peut plus faire cela. A un moment donné, ce qui est réglementaire, ce qu'on doit essayer, doit se faire et je pense que la structure de notre District, le permet avec le football urbain et rural.

C'était bien parti à ce niveau, je ne comprends pour quelle raison, parce qu'au niveau de la Ligue, il existe des différences ou autres, on ne puisse pas, dans le District des Yvelines, essayer le Championnat générationnel.

J'évoquais hier avec vous les fameuses licences papier, 18 ans, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année. On avait une continuité de formation des gamins. Cela a été changé après.

Mais je pense qu'on pourrait soumettre à l'Assemblée le vote, par principe, d'un Championnat générationnel dans ces catégories, à titre expérimental, et peut-être la prochaine saison ou la saison d'après.

Je pense que ça mériterait d'aller au vote, M. le Président.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

C'est l'espoir qu'on a parce que vous l'avez dit, le projet était bien parti, et moi je dis, il est bien parti.

Par contre, effectivement, le choix qui a été fait est de ne pas partir devant les autres et d'essayer de partir tous ensemble.

Et si, on n'arrive pas à partir tous ensemble, on reviendra sur le projet pour le faire nous-mêmes.

C'est clair ?

➤ **M. Didier FROGER, de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU**

Oui, M. le Président.

Mais je ne comprends pas, l'ensemble de vos collègues Présidents est d'accord sur le principe. Qu'est-ce qui les empêche d'essayer ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

C'est quand même compliqué.

Il faut fixer des règles, il faut les faire voter, ce n'est pas aussi simple que ça.

Le système d'héritage existe depuis toujours. Certains nous disent : « On aura perdu une année ». Oui, mais si on arrive à faire quelque chose qui est généralisé sur l'ensemble du territoire de la Ligue, on aura gagné quelque chose d'important.

Et je le répète, c'est le sens de la décision du Comité de Direction du 31 mai, si on n'y arrive pas tous ensemble, dans ce cas-là, on se prendra en charge et on le fera nous-mêmes.

➤ **M. Didier FROGER, de l'A.S. VERSAILLES JUSSIEU**

Je pense qu'il faut vraiment qu'on force les choses.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

On s'en occupe

D'autres questions ?

➤ **M. Laurent RAYER, du RAMBOUILLET YVELINES F.C.**

Nous avons étudié le concept de ces montées générationnelles. On s'est posé la question inverse :

Avez-vous pensé aux petits clubs qui, grâce à une belle génération, peuvent monter de division en division ?

On n'a pas tous beaucoup d'équipes et je pense aux petits clubs. Je suis moi-même issu de petits clubs Yvelinois et, c'est parce que j'ai eu, en tant qu'Educateur, une belle génération, que je faisais monter le club, année par année, dans les divisions.

Avez-vous, dans vos réflexions, pensé à ça ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Oui, bien sûr. Cela va exactement dans ce sens-là.

L'idée est que, le club qui a, à un moment donné, une génération qui « sort du lot », cette génération va rester ensemble et va grimper ensemble. Ce seront les mêmes joueurs.

➤ **M. Laurent RAYER, du RAMBOUILLET YVELINES F.C.**

Oui mais elle perdra peut-être la division d'en-dessous parce qu'elle sera liée à la division qui monte.

Je vais prendre le cas d'une équipe U 16 qui est 1^{ère} de son Championnat et qui monte, qui change de catégorie avec une génération qui peut effectivement reproduire le même Championnat et le même classement, mais elle laisse aussi derrière elle un héritage et pour le club, c'est important de garder ses équipes dans des Divisions hautes.

Ce que je veux juste dire, c'est qu'une belle génération dans un petit club, lui permet d'accéder à des Divisions année par année et de garder ces Divisions-là, avec un travail évident à la clé.

Là, l'héritage, je suis moins convaincu que cela permette aux petits clubs de garder cette histoire de montée grâce à une très belle génération.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Mais ce qu'on envisage de mettre en place va aussi dans ce sens-là.

D'autres questions ?

Non ?

Nous allons donc passer au point suivant, les informations aux clubs.

7 / INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous allons, comme lors de chaque Assemblée Générale, aborder les informations à communiquer aux clubs.

▪ **L'aggravation du Barème Disciplinaire par l'Assemblée Fédérale du 7 janvier 2023**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

L'Assemblée Fédérale du 7 janvier 2023 a décidé d'aggraver les sanctions sportives de référence qui sont actuellement prévues dans le Barème Disciplinaire, pour les comportements répréhensibles visant les Officiels, à partir d'un certain niveau de gravité, cette décision devant contribuer au renforcement de la protection des Arbitres.

Il se trouve que le Barème disciplinaire du District est déjà aggravé par rapport à celui de la F.F.F..

Après comparaison du nouveau Barème fédéral et du Barème départemental aggravé, il a été constaté que, pour certaines infractions, le nouveau Barème fédéral prévoyait des sanctions supérieures à celles prévues dans le Barème du District.

Le Comité de Direction a donc décidé, le 31 mai, de « s'aligner » sur le Barème fédéral uniquement lorsque la sanction prévue dans le Barème du District est inférieure, le Barème du District restant inchangé dans le cas contraire.

Cette aggravation porte sur les articles suivants, lorsque la victime de l'acte répréhensible est un Officiel :

Article 8 - Comportement intimidant / menaçant

Article 10 - Bousculade volontaire

Article 11 - Tentative de brutalité / tentative de coup

Article 12 - Crachat

Article 13 - Acte de brutalité / coup

A noter également que pour les infractions visées aux articles 9 à 13, outre la suspension du licencié en cause, son club s'expose au prononcé d'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire (retrait de points, mise hors compétitions, rétrogradation, interdiction d'accession, etc.).

La Barème Disciplinaire ainsi aggravé sera prochainement publié in extenso.

▪ **Les modifications règlementaires adoptées par l'Assemblée Fédérale du 10 juin 2023**

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

L'Assemblée Fédérale a adopté, le 7 janvier 2023, un certain nombre de modifications aux Règlements de la F.F.F., qui seront applicables à compter de la saison 2023 / 2024, et pour lesquelles une information a été faite vers les clubs Yvelinois les 17 et 24 janvier, dans les N^{os} 1741 et 1742 du journal numérique « Yvelines Football »

Il s'agissait essentiellement des questions suivantes :

. la double licence Arbitre / Entraîneur (article 64 des Règlements Généraux de la F.F.F. + article 16 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football)

. la possibilité de jouer ou d'arbitrer en étant porteur d'un défibrillateur ou d'un stimulateur cardiaque (article 71 des Règlements Généraux)

. le transfert international (ou le 1^{er} enregistrement) d'un joueur mineur étranger (article 106.9.d) des Règlements Généraux + article 4.10 du Guide de procédure pour la délivrance des licences constituant l'annexe 1 aux Règlements Généraux)

. la mixité des joueuses (article 155.1 des Règlements Généraux)

. les conditions de retrait d'un Label

. le Barème Disciplinaire, qui a été aggravé lorsque la victime des faits répréhensibles est un Officiel.

Par ailleurs, il est désormais prévu que, pour les articles 9 - Comportement discriminatoire, 10 - Bousculade volontaire, 11 - Tentative de brutalité / tentative de coup, 12 - Crachat et 13 - Acte de brutalité / coup, avec ou sans blessure, avec ou sans I.T.T., outre la suspension du licencié en cause, son club s'expose au prononcé d'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire (retrait de points, mise hors compétitions, rétrogradation, interdiction d'accession...etc.).

Le Comité de Direction du District a, le 31 mai, modifié en conséquence le Barème applicable dans les compétitions du District.

Le Barème ainsi aggravé sera bien entendu publié in extenso, pour l'information des clubs.

Depuis, l'Assemblée Fédérale vient d'adopter, le 10 juin, un certain nombre de modifications aux Règlements de la F.F.F., qui seront également applicables à compter de la saison 2023 / 2024.

Il s'agit essentiellement des questions suivantes :

🚩 **LES REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.**

➤ **LA POSSIBILITE POUR UN ENFANT QUI ATTEINT L'ÂGE DE 5 ANS EN COURS DE SAISON**

D'OBTENIR UNE LICENCE DES SA DATE D'ANNIVERSAIRE (article 66)

Il est désormais permis à un enfant **qui atteint l'âge de 5 ans au cours de la saison**, d'obtenir une licence dès sa date d'anniversaire.

➤ **LE RETRAIT DE LICENCE / LE REFUS DE DELIVRANCE D'UNE LICENCE (article 85)**

La F.F.F. a procédé à une réécriture du texte de l'article 85 de ses Règlements Généraux afin d'expliquer plus clairement les cas dans lesquels une personne peut se voir retirer une licence ou se voir refuser la délivrance d'une licence.

Il est désormais prévu que « *l'instance fédérale (la Ligue Régionale ou la F.F.F.), pour garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public, peut prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de suspension, de retrait ou de refus de délivrance de la licence* ».

LE REGLEMENT DISCIPLINAIRE

L'article 2.1 du Règlement Disciplinaire définit comme suit les agissements susceptibles de conduire à des sanctions disciplinaires en distinguant :

- a) les cas d'indiscipline,
- b) les faits relevant de la sécurité d'une rencontre survenus avant, pendant et après cette dernière ou susceptibles d'en impacter le bon déroulement, ainsi que tous désordres, incidents ou conduites incorrectes,
- c) la violation des Statuts et Règlements des instances du Football Français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu réglementairement à un autre organe, non-respect ou nonapplication d'une décision prononcée par lesdites instances,
- d) tout comportement contraire à la morale, à l'éthique ou portant atteinte à l'honneur, à l'image ou à la considération de la F.F.F., de ses Ligues ou Districts, de la Ligue de Football Professionnel, d'un de leurs dirigeants, d'un assujetti ou d'un tiers, ou, plus généralement, du Football Français.

A été ajoutée la disposition suivante :

e) tout comportement constitutif de violences sexistes ou sexuelles, sous toutes leurs formes, ainsi que, de manière générale, tout agissement caractérisant une discrimination à l'égard d'autrui en raison de son genre, portant atteinte à sa dignité et susceptible de nuire à son état physique et / ou psychologique

LE STATUT DE L'ARBITRAGE

➤ **L'OBLIGATION, POUR UN CANDIDAT-ARBITRE, QUE LE SIEGE DE SON CLUB SOIT SITUE A MOINS DE 50 KM DE SON DOMICILE (article 24)**

Jusqu'alors, la règle selon laquelle le domicile de l'Arbitre ne devait pas se situer à plus de 50 km du siège de son club n'était applicable qu'en cas de changement de club (ou dans le cas où un Arbitre indépendant se licencierait dans un club).

Désormais, cette règle sera applicable au candidat-arbitre, dont le siège de son club devra être situé à moins de 50 km de son domicile.

A défaut, il ne pourra couvrir son club.

8 / COMMUNICATION SUR LES GARANTIES DE L'ASSURANCE-LICENCE ET LES SOLUTIONS D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRES QUI SONT PROPOSEES

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licencié(e)s un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer, avec la licence, un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la Ligue a souscrit ce contrat d'assurance pour ses clubs et ses licencié(e)s auprès de la Compagnie GENERALI par l'intermédiaire de GENERALI#SPORTS.

A ce titre, une notice d'information qui décrit précisément les garanties du contrat, est publiée chaque saison sur le site Internet de la Ligue (rubrique « Formulaires Club »).

Par ailleurs, la Ligue a organisé, en partenariat avec ASSURFOOT, un webinaire intitulé « **Tout savoir sur l'assurance des clubs et des licenciés** », qui est l'occasion de vous présenter :

- 1 / les garanties dont le club bénéficie dans le contrat souscrit par la Ligue,
- 2 / les solutions d'assurance complémentaires proposées par l'assureur,
- 3 / les garanties dont le licencié bénéficie au travers dudit contrat.

étant précisé qu'un temps de questions / réponses est proposé à l'issue de la présentation.

Cette réunion permet également de faire un point d'information sur les évolutions réglementaires et les nouveautés implémentées dans Footclubs par la F.F.F. en vue de la campagne de licences 2023 / 2024.

3 webinaires, d'une durée prévisionnelle d'une heure, ont été proposés aux dates suivantes :

- le mercredi 7 Juin 2023 à 18 h 30
- le mercredi 14 Juin 2023 à 18 h 30
- mais également le mercredi 21 Juin prochain à 18 h 30

Attention : Le nombre de places sur chacune des dates est limité afin de permettre de mieux répondre à l'ensemble des questions qui pourraient être posées via le tchat.

Je vous invite à vous intéresser aux solutions d'assurance complémentaires proposées par l'assureur, solutions trop souvent écartées sans s'interroger sur leur utilité et sans considérer le montant de la cotisation au regard de l'intérêt que présente la couverture complémentaire.

Nous passons à l'intervention du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines.

9 / INTERVENTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES (S.D.J.E.S. 78)

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Je passe la parole à Mme Mona PANTEL, qui représente ici le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines, et qui est la Référente départementale Violences sexuelles et sexistes dans le sport.

➤ Mme Mona PANTEL, du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines

Merci M. le Président

Bonjour à toutes et à tous

Effectivement, je suis Conseillère d'animation sportive comme l'était Luc MISEREY que vous avez connu, pour certains et certaines, jusqu'à il y a quelques jours. Il est actuellement en congé et sera bientôt à la retraite.

De notre côté, nous essayons de reprendre un peu le flambeau parce que l'on sait que c'était une personne très présente sur le terrain et nous avons un peu plus de difficultés à l'être aujourd'hui au regard des contraintes administratives que nous avons, mais du coup, c'est très intéressant pour nous d'être présents à cette Assemblée Générale, de voir par nous-mêmes ce qui se fait dans les différents Comités des Yvelines. Merci pour cette invitation.

Je rappelle juste très brièvement ce qu'est le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport que je représente.

On a la fâcheuse habitude de changer de nom très régulièrement, soit à peu près à chaque mandat. Du coup, il est parfois un peu compliqué de retrouver qui on est et ce que l'on fait.

Plus rapidement et plus simplement, nous sommes le service Jeunesse et Sports de l'Etat et nous mettons en place des politiques publiques qui concernent la pratique sportive, la jeunesse, donc tout ce qui est accueil collectif de mineurs, les colonies et les activités périscolaires et nous avons également maintenant, l'Engagement au travers du Service Civique que vous connaissez.

Par rapport à cela, notre mission est déjà la réglementation, s'assurer que les conditions de sécurité sont mises en œuvre dans tous les cadres de la pratique sportive.

Ensuite nous avons également les politiques publiques comme, par exemple, le soutien à l'emploi puisque nous nous occupons des subventions de l'Agence Nationale du Sport, le Service Civique également puisque nous délivrons les agréments collectifs et individuels dont parlait votre Président tout à l'heure.

Nous avons ensuite, un certain nombre d'autres politiques et notamment ce qui va concerner la prévention des violences et des discriminations dans le sport. C'est un sujet qui a pris de l'ampleur depuis quelques années, parce que je pense que vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un certain nombre de problèmes qui ont été mis au jour par les médias notamment et qui ont montré que le monde du sport avait quelques petites choses à modifier dans son fonctionnement pour que le cadre de pratique puisse être sain et qu'il soit vecteur des valeurs que nous portons lorsque l'on aime le sport et non pas de problématiques de santé physique et mentale qui peuvent être relativement importantes.

Par rapport à cela, le Ministère des Sports qui change aussi régulièrement de nom et qui s'appelle actuellement Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, a mis en place un nombre important de politiques publiques depuis plusieurs années, concernant notamment les violences sexuelles, l'élément déclencheur étant Sarah ABITBOL, la patineuse, qui a publié un livre dans lequel elle a raconté les violences qu'elle avait subies durant sa carrière.

A la suite de cela, le journal « l'Equipe » a fait sa une en annonçant qu'aucun sport n'était malheureusement exempt de ce type de problématiques et qu'il y avait un certain nombre de choses à mettre en place.

Je ne serai pas très longue aujourd'hui, le but étant juste de vous expliquer que ce sont des réflexions de nous devons avoir, même si ce ne sont pas forcément des sujets très gais et nous avons bien conscience que cela n'est pas le cœur de vos problématiques.

Le but est que vous en soyez informés et que vous sachiez qu'il y a des choses qui existent. Nous mettons en place, depuis un peu plus de 2 ans maintenant, des sessions de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Ces sessions de 2 heures sont gratuites, c'est assez court et souvent les personnes qui y assistent sont plutôt contentes parce qu'elles trouvent que cela est concret.

En fait, le but est surtout de vous expliquer ce que l'on entend par violences, parce que ce n'est pas toujours facile de se représenter ce que c'est exactement et surtout de vous donner des clés pour savoir comment réagir si jamais, un jour, vous êtes témoin de ce type de violences dans le cadre de votre club notamment mais cela peut être aussi dans votre vie de tous les jours, personnelle ou professionnelle, parce que ce sont des faits devant lesquels on est souvent démuni.

Le but est aussi, avant tout, de savoir vous protéger vous, en tant qu'encadrant, ou dirigeant, de vous expliquer ce que vous devez mettre en place maintenant que l'on sait que tous ces problèmes ont lieu et comment réagir, notamment dans le recueil de la parole car ce sont des choses qui ne sont pas faciles mais qui sont décisives face à ce type de problème et noter les questions sur lesquelles on intervient avec 2 formatrices de la Police et de la Gendarmerie spécialisées au niveau de ces thématiques.

Je vous invite à y participer.

L'année dernière, nous avons eu un peu plus de mal à mobiliser notamment le mouvement sportif et nous nous sommes tournés vers les plus petites communes parce qu'on voulait toucher un peu plus le côté rural des Yvelines. Maintenant nous allons nous tourner plus vers les grosses villes parce que nous pensons que cela permet d'amener plus de monde.

4 sessions sont prévues entre septembre et décembre 2023 à raison d'une par mois, soit le 21 septembre, le 17 octobre, le 16 novembre et le 12 décembre, le mardi ou le jeudi, dans après-midi ou en soirée pour essayer de coller au mieux aux emplois du temps.

N'hésitez pas à y participer.

Quand on communique, on envoie des mails à tout notre répertoire, clubs et comités et je sais que le District des Yvelines de Football est très réactif par rapport à cela et je l'en remercie vivement parce que ce n'est pas toujours le cas et c'est bien d'avoir ce soutien-là.

Par rapport à tout ce qui a été dit précédemment, on voit bien que cette thématique a de l'importance dans cette discipline, dans les Yvelines, donc merci pour cela.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question et, en dehors des violences, on est là pour vous répondre sur des questions un peu plus joyeuses et peut-être plus au cœur de vos thématiques de tous les jours.

Merci.

(applaudissements)

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci à vous.

Les lieux de ces sessions d'informations ne sont pas encore connus.

Nous allons maintenant passer aux questions posées par les clubs.

10 / QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES CLUBS

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Une question a été posée par l'U.S.A. FEUCHEROLLES, quant à la possibilité de permettre que les numéros des maillots des joueurs puissent être les numéros qu'ils souhaitent.

Je passe donc la parole à M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de l'U.S.A. FEUCHEROLLES.

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de l'U.S.A. FEUCHEROLLES**

Bonjour.

Je fais partie du club de FEUCHEROLLES et je suis accessoirement Arbitre et Président de la Commission de Valorisation de l'Esprit Sportif (C.V.E.S.)

Je me suis retrouvé en Commission de Discipline sur une affaire et la première chose que m'a dit le Président de ladite Commission est « tu es l'Arbitre ».

Vous connaissez le règlement concernant les maillots.

En fait, j'ai fait une demande en essayant d'argumenter sur le fait que l'une des équipes que j'arbitrais, avait des numéros au-delà de 15, avec le nom dans le dos. Je voudrais savoir s'il n'est pas possible, pour les Yvelines, de permettre de mettre les numéros souhaités sur les maillots, également parce que j'arbitre également des Vétérans qui ont différents formats, devant en largeur et qui possèdent leurs propres maillots.

C'est important.

Je n'ai pas le problème avec les Seniors, mais en Vétérans, je vois tous les formats donc je peux comprendre qu'avec la sublimation, aujourd'hui on se crée son propre maillot.

Cela permet de mettre le numéro qu'a le gars dans le dos.

Je fais cette demande car cela m'évitera de me faire allumer la prochaine fois.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Les arguments reposaient effectivement sur le format.

Le problème est le suivant : l'article 16 du Règlement Sportif de la Ligue, qui s'impose à nous, dit ceci :

« 16.1.3 - Dans toutes les équipes disputant les compétitions organisées par la Ligue et les Districts, les maillots des joueurs doivent être numérotés de 1 à 15 (de 1 à 12 dans les compétitions Futsal), à l'exclusion de tout autre numéro. Ces numéros doivent correspondre à ceux portés sur la feuille de match. ».

Ce qui fait que, dans l'état actuel du texte de la Ligue - pas du District -, les maillots doivent être numérotés de 1 à 15.

Alors évidemment, lorsqu'on est en Coupe de France, on a le droit d'en mettre 18 ou 16 selon le niveau de la compétition. Ceci étant dit, ce n'est pas la peine que le District demande à la Ligue de modifier son règlement, parce que ce ne sera pas le cas.

Par contre, le ou les club(s) peut(vent) le proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue.

Il suffirait qu'il soit dit, non pas « les compétitions de la Ligue et des Districts », mais « les compétitions de la Ligue » et dans ce cas-là, les Districts auraient la possibilité de le faire.

J'ajoute néanmoins qu'il faut quand même avoir 2 choses à l'esprit :

Prenons l'hypothèse suivante : si la Ligue dit que les District peuvent faire comme ils veulent, il faudra que les numéros ne dépassent pas 2 chiffres (il ne faudra pas avoir le 1664 ...), il faudrait donc que ce soit de 1 à 99, par exemple.

Il faut aussi faire attention parce que lorsque vous remplissez la FMI, vous notez le nom du gardien de but sur la première ligne. Là, ça supposera que tous les numéros soient indiqués sur la FMI. On ne peut pas laisser 1, 2, 3, 4, 5 et porter les numéros 22, 26, 30, 31, etc.. On est bien d'accord.

Et ça suppose, dans ce cas-là, pour les clubs, de bien respecter la numérotation et pour les Arbitres d'être attentifs au moment du contrôle des licences.

Ce n'est pas aussi simple que ça parce que derrière, ça supposerait une vraie discipline.

En tous cas, dans l'état actuel des textes de la Ligue et de l'article 16, ce n'est pas possible.

J'ajoute une dernière chose.

Quand on est dans une compétition nationale, dans la partie qui est gérée par la Ligue, je vais prendre l'exemple de la Coupe de France ou de la Coupe Gambardella, si un club joue et qu'il n'utilise pas les numéros en question, et que l'Arbitre dit « Je suis désolé mais je ne veux pas qu'ils jouent avec ces numéros-là », les joueurs ne pourront pas jouer.

Alors il y a des Arbitres qui, sur ces compétitions, sont assez « cools », mais d'autres qui disent « le règlement, c'est le règlement ».

Donc, même actuellement, il faut faire attention.

Voilà ce que je voulais dire sur la question écrite.

➤ **Un Dirigeant du VINSKY F.C.**

Dans notre club, le gardien a le numéro 50 et on va jusqu'à 99 avec le nom dans le dos.

Cela veut-il dire, qu'en Coupe de France, nous risquons d'être pénalisés à cause de cela ?

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Non.

Ce que je veux dire, c'est que si vous jouez avec ces maillots-là et que l'Arbitre laisse faire, il n'y a pas de souci.

Mais s'il refuse ...

➤ **Un Dirigeant du VINSKY F.C.**

On met les numéros sur la FMI. Quand l'Arbitre contrôle les licences, les joueurs se présentent dans l'ordre chronologique de leurs numéros. Mais c'est vrai que parfois, il y a des erreurs dans les transcriptions de cartons jaunes par exemple. On a eu le cas avec un joueur à qui on a attribué un avertissement alors qu'il était sorti.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Ce que je veux dire, c'est que si aujourd'hui l'Arbitre accepte que vous jouiez avec ces numéros-là, ça ne pose pas de problème, mais si vous tombez sur un Arbitre qui dit « Je suis désolé, l'article 16 dit ça et ils joueront avec des maillots de 1 à 14 et pas plus », alors les joueurs qui n'ont pas ces numéros-là ne pourront pas jouer en Coupe de France.

Pour le reste, normalement dans les Districts, on n'a pas le droit non plus mais il y en a qui le font et ça se passe comme ça se passe, mais si jamais l'Arbitre dit « Je suis désolé, la réglementation c'est ça », attention, il y aura problème.

➤ **M. Jean-Philippe CLAMEN, Président de l'U.S.A. FEUCHEROLLES**

Et l'équipe adverse peut jouer aussi là-dessus.

J'ai demandé ça parce que c'était une réflexion de garçons qui avaient différents formats et je n'ai pas trouvé ça forcément idiot de remonter une information de gens qui sont là pour taper le ballon, pour se faire plaisir, c'est ce que j'avais inscrit dans mes arguments, en disant que le football est avant tout un plaisir et qu'est-ce que ça dérange de plus ?

Mais, à partir du moment où il y a un règlement, il peut y avoir opposition.

En Coupe de France, les numéros vont de 1 à 15 et même si l'Arbitre accepte autre chose, il y a l'équipe adverse qui peut ne rien dire et faire évocation derrière.

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

En tous cas, notre réponse à nous, District, c'est de dire qu'on ne peut pas changer le règlement parce que ce n'est pas nous qui l'avons établi, c'est la Ligue, et la Ligue dit « c'est comme ça ».

Par contre, rien ne vous empêche, pour la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, de poser la question.

Ce sera le samedi 4 novembre.

○○○○○○

Comme annoncé tout à l'heure, je vous indique qu'à la suite de l'arrivée de quelques clubs après que je vous aie communiqué les chiffres des clubs présents et représentés et des voix correspondantes, je vous indique que :

- sur les 152 clubs qui composent l'Assemblée Générale :

- . 52 clubs étaient présents, soit 34,21 %,
- . 81 clubs étaient présents ou représentés, soit 53,29 %.

- sur les 1 942 voix qui composent l'Assemblée Générale, 1 265 étaient présentes ou représentées, soit 65,14 %

○○○○○○

Comme annoncé tout à l'heure, je passe maintenant la parole à Hugo MAHIEU, notre alternant, qui va vous parler du dispositif des Services Civiques en faveur des clubs Yvelinois pour la saison 2023 / 2024.

Sandrine SANCHEZ me glisse à l'oreille que cela montre qu'au District, il y a aussi des jeunes.

➤ **M. Hugo MAHIEU**

Bonjour à toutes et à tous.

Je suis alternant au District depuis cette saison et je suis chargé du suivi des Services Civiques.

Le Service Civique est un projet qui a été mis en place par l'Etat, qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans d'aider et d'accompagner dans la vie des associations, en l'occurrence ici, des clubs de football.

Nous savons que c'est compliqué pour les clubs de trouver, en ce moment, des bénévoles. Les Services Civiques permettent justement de pallier ce manque.

Comme l'a dit le Président, cette saison, le District a obtenu un agrément collectif de 25 places permettant à tous les clubs de bénéficier de ces contrats civiques. L'agrément sera renouvelé la saison prochaine avec une demande pour 50 places mais on s'adaptera à la demande de l'ensemble des clubs Yvelinois.

Pour préparer la saison 2023 / 2024, le District a mis en place un formulaire qui a été envoyé à tous les clubs par mail et qui est également disponible sur le journal numérique « Yvelines Foot », publié chaque semaine.

Ce formulaire nous sert à recenser les clubs intéressés pour engager des volontaires.

A ce jour, nous avons 21 clubs intéressés avec un nombre d'engagements qui varie de 1 à plusieurs, selon le club.

Je vous invite, à nous retrouver, Clémentine et moi, à la fin de l'Assemblée Générale, pour toutes questions, que vous soyez inscrits ou non.

Je vous remercie.

(applaudissements)

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Merci Hugo.

Nous passons maintenant à une remise de Médaille, pour laquelle je passe la parole à M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué du District.

11 / REMISE D'UNE MEDAILLE DU DISTRICT

➤ **M. Pierre GUILLEBAUX, Vice-Président Délégué du District**

Nous allons récompenser une personne qui est Président de son club depuis le siècle dernier.

Il n'y en pas beaucoup dans la salle, mais il y en a quand même.

Malheureusement, il ne peut pas être présent puisqu'il a été hospitalisé cette semaine, mais il va bien d'après ce que je sais.

Donc, c'est son épouse qui le représente.

Elle a été elle-même longtemps au District dans le Football d'Animation.

Le Président va pouvoir remettre la médaille d'Or du District à M. Jacques GOUPILLON, Président de l'A.S. VILLIERS LE MAHIEU.

(applaudissements)

Merci Monique et merci à Jacques aussi.

12 / REMISE D'UN CADEAU SOUVENIR DE LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT A MAULE

➤ **M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District**

Je vous indique que nous remettrons tout à l'heure un cadeau souvenir de la tenue, à MAULE, de l'Assemblée Générale du District, à M. Laurent RICHARD, Maire de Maule, ainsi qu'à M. Cyril DANDEVILLE, Président de l'U.S. MAULOISE.

oooooooo

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

➤ M. Jean-Pierre MEURILLON, Président du District

Avant de clore cette Assemblée Générale, je vous rappelle que se déroulera, les 24 et 25 juin, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, la Journée Nationale des Débutants.

Nous vous y attendons très nombreux.

oooooooo

Pour terminer, je voudrais enfin, en cette fin de saison, au nom de l'ensemble du Comité de Direction, vous remercier à nouveau pour ce que vous faites, toutes et tous, pour le football Yvelinois, et vous souhaiter de très bonnes vacances.

oooooooo

ANNEXE 1

LA PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SAISON 2022 / 2023 ET DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON 2023 / 2024

Compte de résultat prévisionnel de la saison 2022 /2023

Budget prévisionnel de la saison 2023 / 2024

Les documents ci-après présentent le Compte de résultat prévisionnel de la saison 2022 / 2023 puis le projet de Budget prévisionnel de la saison 2023 / 2024.

Depuis plusieurs saisons, ces documents sont présentés en différenciant le résultat d'exploitation de l'exercice de son résultat global, ce qui a permis, durant les dernières saisons, une lecture aisée des opérations relatives à l'impact financier de l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

Le résultat d'exploitation est en effet le reflet de la vie courante du District, avec ses charges et ses produits, et il est tenu compte, ensuite, le cas échéant, des Charges Financières et des Charges Exceptionnelles, ainsi que des Produits Financiers et des Produits Exceptionnels, dont on peut rappeler qu'ils ont été, durant plusieurs saisons, directement impactés par les opérations liées au transfert du siège du District, étant noté que, bien sûr, certains amortissements perdureront.

A) LE COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Il faut tout d'abord rappeler que ce document, édité pour l'information des clubs, n'est qu'une évaluation, à ce jour, de ce que pourrait être le Compte de résultat de l'exercice.

Il ne saurait en aucun cas être le reflet « final » de l'activité du District, qui sera présenté, avec le bilan, lors de l'Assemblée Générale d'hiver.

Le résultat d'exploitation de la saison 2022 / 2023 fait apparaître un **déficit estimé à 83 650 €**.

Ce déficit, bien qu'important, ne relève pas d'une dérive des dépenses du District, ni d'une chute brutale de ses produits, mais essentiellement, comme cela a déjà été expliqué, de l'impact correspondant aux dotations aux amortissements.

Comparé à celui du Budget prévisionnel, le résultat estimé fait apparaître une bonne maîtrise du budget.

On constate en effet que ce montant, qui est inférieur de celui qui était prévu au Budget (**91 300 €**), est en grande partie généré par le montant des dotations aux amortissements liés à l'investissement correspondant à l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège (compte 68), qui représentent 71 000 €.

Rappelons que les durées d'amortissement sont de 30 ans pour l'achat du bâtiment, de 10 ans pour les travaux et l'aménagement, et de 3 ou 5 ans pour le matériel.

En ce qui concerne le **résultat global de l'exercice**, nous pouvons constater un **déficit estimé à 74 550 €** (l'estimation était de **83 100 €**).

Il tient compte notamment :

- des Produits Financiers (1 300 €),
- des Produits Exceptionnels (7 800 €), dont la somme de 7 500 € correspondant à la reprise annuelle du 20^{ème} de la subvention de 150 000 € allouée au District par la F.F.F. pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

➤ **LES CHARGES**

Le montant global des charges d'exploitation est estimé à **1 007 450 €**, pour une prévision de 980 400 €.

On peut essentiellement noter :

- une hausse des dépenses d'Energie électrique (+ 5 000 €), que le District ne fait que subir (compte 60)
- une baisse des frais de Fourniture de bureau (- 2 400 €) (compte 60)
- une hausse des dépenses d'Entretien, travaux, maintenance (+ 8 500 €), qui s'explique par la dépense afférente à un dégât des eaux dont le montant a été couvert par l'assureur du District (compte 61)
- une hausse du montant des Subventions accordées (+ 6 000 €) (compte 61)

Il s'agit des sommes que le District reverse aux clubs au titre d'une partie de la subvention obtenue de l'Agence du Service Civique pour les Services Civiques qui sont utilisés par les clubs.

- une hausse des Frais de déplacements (+ 4 500 €), qui fait suite à une baisse constatée les saisons précédentes du fait du recours, dans de nombreux cas, à la visioconférence (compte 62)

A noter que figurent à ce poste les indemnités versées par le District lors de la mise à disposition d'Arbitres pour des manifestations qui requièrent leur concours, indemnités qui lui sont ensuite remboursées par les organismes bénéficiaires.

- une baisse des Frais d'affranchissement, téléphone (- 3 100 €) (compte 62)
- une hausse globale des Frais de personnel de 5 200 € (rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires) (comptes 64 et 63)

A noter à ce sujet que le contrôle du District par l'U.R.S.S.A.F. a débuté le 18 avril dernier et que les conclusions en sont attendues.

- une augmentation du poste Autres charges de gestion (+ 4 000 €), qui correspond à la prise en compte du caractère irrécouvrable de sommes qui étaient dues au District par des clubs qui ont cessé toute activité (compte 65)

➤ **LES PRODUITS**

Le montant global des produits d'exploitation est estimé à **923 800 €**, pour une prévision de 889 100 €.

On peut essentiellement noter :

- une hausse du poste Ventes diverses (+ 3 500 €) (compte 70)

Il s'agit notamment, comme déjà indiqué, de la facturation par le District des indemnités liées à la mise à disposition d'Arbitres pour des manifestations qui requièrent leur participation.

- une augmentation importante des Recettes administratives (+ 13 000 €) (compte 70)

Il s'agit essentiellement des amendes infligées en matière disciplinaire, des droits liés aux réserves, aux réclamations et aux demandes d'évocations, du remboursement des indemnités des Délégués, des amendes liées aux absences des clubs lors des Assemblées Générales et aux convocations des Commissions.

- une hausse (+ 12 000 €) de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences, dont le nombre total a fortement augmenté pour la saison 2022 / 2023 (compte 70)

Rappelons que le nombre de licencié(e)s est ainsi passé de 43 524 à la fin de la saison 2021 / 2022, à 45 536 lors de la saison 2022 / 2023, soit une augmentation de 2 012 licencié(e)s, soit + 4,62 %.

- une baisse des Droits de changement de clubs (- 5 000 €), probablement due à la réduction, de 6 à 4, à compter de la saison 2022 / 2023, du nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match lors des compétitions de jeunes (compte 70)
- un maintien du montant des subventions de la F.F.F., de la Ligue du Football Amateur, de la Ligue de Paris-Ile de France et de l'Agence Nationale du Sport (compte 74).

Seule la subvention du Conseil Départemental des Yvelines a subi une légère diminution (- 3 000 €) (compte 74),

- une forte progression du poste Subventions diverses (+ 16 000 €) (compte 74)

Il s'agit de la subvention versée au District par l'Agence du Service Civique au titre des Services Civiques qui sont utilisés par les clubs et dont une partie est reversée aux clubs concernés.

Enfin, comme cela est devenu la règle depuis l'exercice 2012 / 2013, figurera dans les comptes la valorisation comptable de l'apport des bénévoles au fonctionnement du District (il s'agit de l'estimation de la valeur de leur travail), qui s'ajoutera aux frais de déplacement de ces mêmes bénévoles tels qu'ils peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu, dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Le montant total devrait être de l'ordre de **230 000 €**.

Pour mémoire, cet apport effectué par les Bénévoles du District s'élevait, pour la saison 2021 / 2022, à 213 134 €.

Toutes les informations nécessaires seront bien entendu produites et développées lors de la présentation des comptes à l'Assemblée Générale de fin d'année, lorsqu'elle sera appelée à adopter les comptes de l'exercice.

B) LE BUDGET PREVISIONNEL 2023 / 2024

Sa présentation est identique à celle du résultat prévisionnel de la saison 2022 / 2023, présentation qui est devenue la norme.

On constate peu de différences avec le Budget prévisionnel de la saison 2022 / 2023, conséquence de notre volonté de maîtriser les dépenses, sans déroger à nos missions de formations (Arbitres, Educateurs, Dirigeants) et d'aides aux clubs par l'attribution de dotations en matériel.

Le projet de Budget qui est proposé présente un **résultat d'exploitation négatif de 56 500 €** et fait apparaître un **résultat global de l'exercice déficitaire de 47 500 €**, qui s'explique de la même façon que les saisons précédentes.

Ce déficit est, en réalité, sans incidence notable sur l'équilibre de nos finances puisqu'il s'explique par le montant des dotations aux amortissements qui, sur un total de 51 000 €, ont trait, pour 30 175 €, à l'acquisition du siège du District (compte 68).

Par ailleurs, on peut essentiellement noter :

➤ **POUR LES CHARGES :**

- une hausse des dépenses d'Énergie électrique (+ 5 000 €), pour tenir compte de la hausse constatée lors de la saison précédente (compte 60)
- une hausse des dépenses d'Entretien, travaux, maintenance (+ 2 500 €), du fait du niveau des charges de copropriété (compte 61)
- une hausse des dépenses au titre des Stages, Formations, Détections (+ 3 500 €) pour tenir compte de ce qui a été constaté lors des dernières saisons (compte 61)
- une hausse du montant des Subventions accordées (+ 8 000 €) (compte 61)

Il s'agit, comme déjà indiqué, des sommes que le District reverse aux clubs au titre d'une partie de la subvention obtenue de l'Agence du Service Civique pour les Services Civiques qui sont utilisés par les clubs.

- une hausse des Frais de déplacements (+ 4 000 €) pour tenir compte de la hausse constatée lors de la saison 2022 / 2023 (compte 62)
- une baisse du poste Frais d'affranchissement, téléphone (- 3 100 €) (compte 62)
- une évolution globale des frais de personnel (rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires) (+ 31 000 €, soit + 5,75 %), qui représentent 53,51 % du montant total des charges d'exploitation du District (comptes 64 et 63)

Ces frais de personnel tiennent compte, bien entendu, de l'application de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (C.C.P.A.A.F.).

A noter à ce sujet qu'il est prévu, lors de la saison 2023 / 2024, dans le cadre d'une organisation restant à finaliser, de recruter 3 alternant(e)s et non plus 2 comme lors de la saison 2022 / 2023.

- une baisse notable du montant des dotations aux amortissements (- 41 000 €), liée à la fin de l'amortissement des travaux d'aménagement du siège du District à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, en juin 2013, étant rappelé que leur durée d'amortissement était de 10 ans (compte 68).

➤ **POUR LES PRODUITS :**

- une hausse importante du poste Ventes diverses (+ 3 500 €) (compte 70)

Il s'agit notamment de la facturation par le District des indemnités liées à la mise à disposition d'Arbitres pour des manifestations qui requièrent leur participation.

- une hausse importante du poste Droits d'inscriptions aux stages de formations (+ 5 000 €), pour tenir compte, notamment, des nouveaux tarifs applicables aux modules des nouvelles formations d'Éducateurs (compte 70),
- le montant des Recettes administratives (+ 9 000 €), dont il a déjà été indiqué qu'elles étaient en forte hausse sur la saison 2022 / 2023 (compte 70),
- l'augmentation (+ 12 000 €) de l'attribution revenant au District sur le tarif des licences, étant rappelé que le nombre total des licencié(e)s a beaucoup augmenté lors de la saison 2022 / 2023 (compte 70)

Il convient toutefois de se montrer prudent et de prévoir un chiffre seulement égal à celui de la saison 2022 / 2023 (247 000 €) (compte 70)

- une réduction du montant des Droits de changement de clubs (- 5 000 €), dont il a déjà été indiqué qu'il était en baisse sur la saison 2022 / 2023 (compte 70)
- le maintien à leur niveau antérieur du niveau des subventions de la F.F.F., de la Ligue du Football Amateur et de la Ligue de Paris-Ile de France qui, nous l'espérons, ne devraient pas changer (compte 74)

Seule la subvention du Département des Yvelines avait subi une légère diminution en 2023 (- 3 000 €).

- le maintien à 30 000 € de l'aide attendue de l'Agence Nationale du Sport, même s'il reste pour le moins difficile de savoir aujourd'hui ce qu'il en sera véritablement en 2024 (compte 74)
- une forte progression du poste Subventions diverses (+ 20 000 €), correspondant à la subvention versée au District par l'Agence du Service Civique au titre des Services Civiques qui sont utilisés par les clubs et dont une partie est reversée aux clubs concernés (compte 74)

S'agissant enfin des Produits Exceptionnels (compte 77), la somme de 7 500 € correspond, comme chaque année, à la reprise annuelle du 20^{ème} de la subvention de 150 000 € qui a été allouée au District, en 2013, par la Fédération Française de Football, pour l'opération d'acquisition et d'aménagement du nouveau siège.

oooooo

Toutes autres informations relatives au Budget prévisionnel de la saison 2023 / 2024 seront, bien entendu, fournies lors de l'Assemblée Générale.

ANNEXE 2

LE COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DE LA SAISON 2022 / 2023

ANNEXE 3

LE BUDGET PREVISIONNEL DE LA SAISON 2023 / 2024

ESTIMATION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2022- 2023

CHARGES		PRODUITS	
60 ACHATS	93 500 €	70 VENTES ADMINISTRATIVES	656 800 €
Matériels et équipements sportifs	32 000 €	Produits des manifestations	8 000 €
Fourn. entret. & petits matériels	4 000 €	Engagements	31 800 €
EDF	22 000 €	Abonnements	16 500 €
Fournitures de bureau	14 500 €	ventes diverses	4 000 €
Coupes, médailles	16 000 €	Partenariat	19 000 €
Objets promotionnels	5 000 €	Inscriptions stages	40 000 €
		Recettes administratives	206 500 €
61 CHARGES EXTERIEURES	154 950 €	Licences enregistrées	247 000 €
Crédit bail, locations	4 800 €	Cotisations des Clubs	14 000 €
Entretien, travaux, maintenance	26 000 €	Droits de changement de clubs	70 000 €
Assurances diverses	5 000 €		
Manifestations diverses	49 000 €	74 SUBV. D'EXPLOITATION	267 000 €
Stages formations, détections	44 150 €	F.F.F. - diverses	56 000 €
Services extérieurs	12 000 €	L.P.I.F.F. fonctionnement	57 000 €
Documentation générale	6 000 €	Conseil Départemental Convention	40 000 €
Subventions accordées	8 000 €	A.N.S convention	30 000 €
		A.N.S. emploi	- €
62 AUTRES CHARGES EXT.	104 750 €	Subv diverses	18 000 €
Honoraires	22 700 €	L.F.A. Convention	66 000 €
Pourboires et dons	2 000 €		
Frais de déplacts	49 000 €	75 AUTRES PRODUITS	- €
Frais de missions, réceptions	22 000 €	Produits divers de Fonctionnement	- €
Frais d'affranchissement,téléphone	6 500 €		
Autres sces. ext. divers	2 550 €	78 REPRISES S/AMORT. PROV. & ENGAGTS.	- €
		Reprise sur prov	- €
63 IMPOTS ET TAXES	38 700 €		
Organismes sociaux	23 500 €	79 TRANSFERTS DE CHARGES	- €
Impôts et taxes divers	15 200 €	Indemnités journalières Séc.sociale	- €
		Remboursement divers	- €
64 FRAIS DE PERSONNEL	517 050 €	Aide Etat (charges/chomage partiel)	- €
Rémunérations	376 700 €		
Charges sociales	138 850 €	TOTAL EXPLOITATION	923 800 €
Autres charges	1 500 €	RESULTAT D'EXPLOITATION	- 83 650 €
65 AUTRES CHARG. GEST. CTE.	5 000 €	66 CHARGES FINANCIERES	- €
Charges diverses	5 000 €	Intérêts sur emprunt	
68 DOTAT. AMORT. PROV. & ENGAGTS.	93 500 €	76 PRODUITS FINANCIERS	1 300 €
Dotations amortissements	92 500 €	Intérêts sur livrets	1 300 €
Provision retraite	1 000 €	produits divers	- €
		RESULTAT FINANCIER	1 300 €
		RESULTAT COURANT	- 82 350 €
		67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
		Participations diverses	- €
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 800 €
		Produits divers	7 800 €
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 800 €
TOTAL	1 007 450 €	TOTAL	932 900 €
		RESULTAT DE L'EXERCICE	- 74 550 €
BENEVOLAT	230 000 €	BENEVOLAT	230 000 €
valorisation du bénévolat	200 000 €	valorisation du bénévolat	200 000 €
Frais de déplacts, des bénévoles	30 000 €	Dons des Bénévoles	30 000 €
TOTAL	1 237 450 €		1 162 900 €

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2023 - 2024

CHARGES		PRODUITS	
60 ACHATS	95 000 €	70 VENTES ADMINISTRATIVES	657 500 €
Matériels et équipements sportifs	32 000 €	Produits des manifestations	8 000 €
Fourn. entret. & petits matériels	4 000 €	Engagements	31 500 €
EDF	22 000 €	Abonnements	16 500 €
Fournitures de bureau	16 000 €	ventes diverses	4 000 €
Coupes, médailles	16 000 €	Partenariat	19 000 €
Objets promotionnels	5 000 €	Inscriptions stages	45 000 €
		Recettes administratives	202 500 €
61 CHARGES EXTERIEURES	153 300 €	Licences enregistrées	247 000 €
Crédit bail, locations	4 800 €	Cotisations des Clubs	14 000 €
Entretien, travaux, maintenance	20 000 €	Droits de changement de clubs	70 000 €
Assurances diverses	5 000 €		
Manifestations diverses	49 000 €	74 SUBV. D'EXPLOITATION	271 000 €
Stages formations, détections	47 500 €	F.F.F. - diverses	56 000 €
Services extérieurs	12 500 €	L.P.I.F.F. fonctionnement	57 000 €
Documentation générale	4 500 €	Conseil Départemental Convention	40 000 €
Subventions accordées	10 000 €	A.N.S convention	30 000 €
		A.N.S. emploi	- €
62 AUTRES CHARGES EXT.	104 050 €	Subv diverses	22 000 €
Honoraires	22 700 €	L.F.A. Convention	66 000 €
Pourboires et dons	1 800 €		
Frais de déplacts	48 500 €	75 AUTRES PRODUITS	- €
Frais de missions, réceptions	22 000 €	Produits divers de Fonctionnement	- €
Frais d'affranchissement,téléphone	6 500 €		
Autres sces. ext. divers	2 550 €	78 REPRISES S/AMORT. PROV. & ENGAGTS.	- €
		Reprise sur prov	- €
63 IMPOTS ET TAXES	38 700 €		
Organismes sociaux	23 500 €	79 TRANSFERTS DE CHARGES	2 000 €
Impôts et taxes divers	15 200 €	Indemnités journalières Séc.sociale	- €
		Remboursement divers	2 000 €
64 FRAIS DE PERSONNEL	542 950 €	Aide Etat (charges/chomage partiel)	- €
Rémunérations	392 700 €		
Charges sociales	148 650 €	TOTAL EXPLOITATION	987 000 €
Autres charges	1 600 €	TOTAL EXPLOITATION	930 500 €
		RESULTAT D'EXPLOITATION	- 56 500 €
65 AUTRES CHARG. GEST. CTE.	2 000 €		
Charges diverses	2 000 €	76 PRODUITS FINANCIERS	1 500 €
		Intérêts sur livrets	1 500 €
68 DOTAT. AMORT. PROV. & ENGAGTS.	51 000 €	produits divers	- €
Dotations amortissements	50 000 €	RESULTAT FINANCIER	1 500 €
Provision retraite	1 000 €	RESULTAT COURANT	- 55 000 €
66 CHARGES FINANCIERES	- €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500 €
Intérêts sur emprunt		Produits divers	7 500 €
		RESULTAT EXCEPTIONNEL	7 500 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		
Participations diverses	- €	TOTAL	987 000 €
		TOTAL	939 500 €
		RESULTAT DE L'EXERCICE	- 47 500 €
BENEVOLAT	230 000 €	BENEVOLAT	230 000 €
valorisation du bénévolat	200 000 €	valorisation du bénévolat	200 000 €
Frais de déplacts, des bénévoles	30 000 €	Dons des Bénévoles	30 000 €
TOTAL	1 217 000 €		1 169 500 €